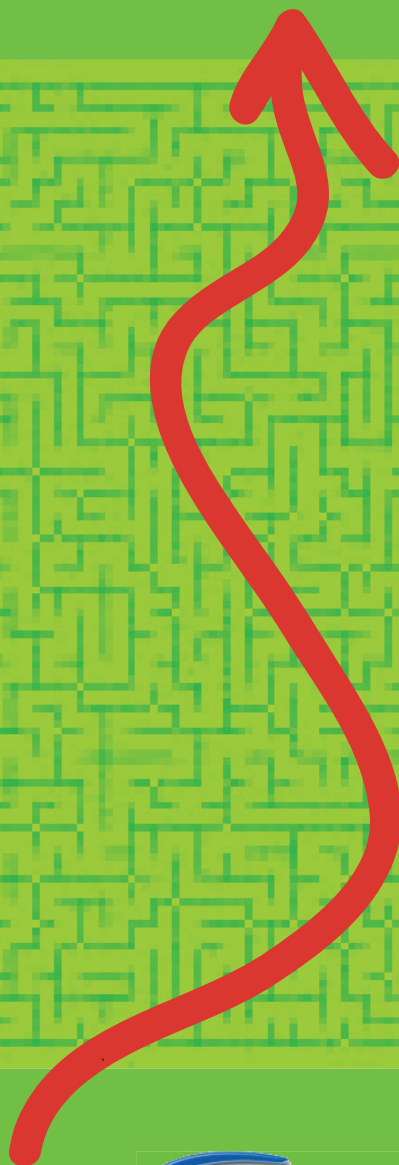


GUIDE DU DOCTORANT 2006

A l'usage des doctorants et futurs doctorants de l'académie de Montpellier



Contact

Le guide du docteurant, 2006:

Belle couleur verte, un nez qui s'ouvre rapidement sur des conseils personnalisés et petites notes à ne pas rater.

Une matière dense qui couvre (presque!!) exhaustivement l'étendue des étapes importantes abordées par les doctorants, de l'avant thèse à l'après thèse.

En bouche, la motivation des rédacteurs, docteurs et doctorants, à concocter un guide personnalisé et riche des conseils issus de leur expérience est puissante et persistante.

Une belle texture également avec des onglets latéraux qui permettent de se repérer dans le volume, et toujours ces notes repérées par des encarts de couleur.

La note finale génère l'enthousiasme:

Venez adhérer à l'association contact durant votre thèse!

Marianne



L'édition de ce guide n'aurait pu se faire sans le soutien financier du FSDIE de l'université Montpellier 2

«
Que vous soyez déjà en thèse ou en train d'hésiter à l'entrée du labyrinthe, ce guide est fait pour vous.

Suis-je fait(e) pour une thèse ? Où trouver un financement ? Où s'inscrire ? Comment se dépatouiller dans son sujet ? Comment gérer le stress ? Que faire quand la fin (de la thèse) approche ?... Toutes ces questions trouveront réponses dans ce nouveau guide, concentré de dynamisme de l'association Contact cru 2006.

Alors, vite, dévorez-le !
Julie

L'ÉQUIPE DE REDACTION :

Maeva Subileau, Pauline Castanié, Marianne Lamour, Aurelien Lachaud, Fabrice Hoff, Emilie Demoinet, Catherine Morales, Laetitia Mahé, Sorho Fatogoma, Caroline Araiz, Julie Deter

GRAPHISME ET MISE EN PAGE:
Marianne Lamour

Editorial: Le mot de la présidente

Le marché de l'emploi ne permet plus à la grande majorité des docteurs de s'insérer dans les établissements de recherche public ou de se diriger vers une carrière académique.

Ils doivent donc se tourner vers l'entreprise ou la concurrence avec les ingénieurs est grande, ou créer leur propre activité.

Il est indispensable d'avoir cela en tête avant de ce lancer dans le cursus de la thèse.

Maintenant, si votre choix est fait vous devez développer le plus de compétences transversales possibles pendant votre thèse.

Investissez-vous dans la valorisation de votre travail, faites-vous connaître, participer à la vie de votre labo et de l'Ecole Doctorale, et profitez des modules de thèse pour développer vos compétences.

Pour l'année Universitaire 2006-2007 nous avons fait une refonte de votre guide du docteurant.

Cette nouvelle édition vous donne chronologiquement les démarches à effectuer avant la thèse, puis des conseils pour bien mener sa thèse et finalement quelques pistes nécessaires pour penser à l'après thèse.

Sur ce dernier point procurez-vous aussi le "Guide Emploi Bac+8 est après...", qui développe différents débouchés professionnels.

FAITES DES ANNÉES DE VOTRE THÈSE UN TREMLIN POUR VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE!

Laetitia Mahé

Nous tenons à remercier vivement l'Université Montpellier 2 pour la confiance et le soutien qu'elle nous apporte depuis la création de l'association.

Table des Matières

I. AVANT LA THESE 7

Qu'est ce qu'une thèse ? 8

Où effectuer sa thèse ? 8

Elaborer son projet de thèse 8

Les offres de thèse disponibles sur le net 10

Comment financer sa thèse ? 11

Thèses non financées 12

Financements de thèse 12

Thèse à l'étranger 23

Thèse en France en tant qu'étranger 23

Thèse en co-tutelle 23

Enseigner pendant sa thèse 24

Ce qu'il faut savoir sur le monitorat 24

Comment devenir moniteur ? 25

Les vacances 25

II. PENDANT LA THESE 29

Démarches administratives (inscription en thèse) 30

Inscription en thèse 30

Carte de bibliothèque 30

Sécurité Sociale 30

Mutuelles 31

Restaurants Administratifs 31

Amorcer sa thèse 31

Les droits du doctorant 32

Droits des doctorants selon la Charte des thèses 33

Que faire en cas de problème ? 34

Les acteurs de votre thèse 34

Le directeur de thèse 34

Le Co-directeur de thèse 35

Le Directeur du Laboratoire 35

Le Directeur d'école doctorale 35

Le Tuteur de thèse 35

Le laboratoire 36

Les établissements d'enseignement supérieur 38

La MED 41

Les ED 41

La bibliographie 46

Bibliographie en bibliothèque 46

Bibliographie en ligne 46

Organiser sa bibliographie 47

Liste des Bibliothèques Universitaires (BU) : 47

Le développement de la thèse 47

Le comité de thèse 48

Valoriser sa thèse 48

Les articles 49

Les congrès 49

Les Brevets 50

Création d'entreprise innovante 52

Les modules de thèse 53

Soutenance et rédaction 58

Pour la Soutenance à date J... 59

Et la Rédaction ! 60

Gestion du stress tout au long de votre thèse 61

Nos conseils 63

III. APRES LA THESE 65

Valorisation de compétences 66

Nouveau chapitre de la thèse avec l'ABG 66

Bilan de compétences chez un consultant 66

Deux possibilités : 67

Le coût et la durée 67

La recherche d'emploi – Fiche pratique 68

Préparer sa candidature 68

Déterminez votre projet professionnel. 68

Ciblage des entreprises 68

Prise de contacts 69

Analyse des informations obtenues. 69

Elaborer les documents de communication 69

Le CV : reflet de votre parcours, de vos objectifs, de votre personnalité. 70

Votre CV en anglais – Fiche pratique 72

Emploi : où chercher ? 74

Sites généralistes 74

Emplois scientifiques 74

Finance et création d'entreprise 75

Emplois en Languedoc Roussillon 75

Emplois en Sciences Juridiques	76
Sciences humaines, édition	76
Les ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche	77
Conditions d'accèsion	77
Procédure	77
Les Post-docs	78
Où faire son post-doc ?	78
Quand préparer son post doc?	79
Quelques conseils avant l'expatriation	79
Maître de conférence	80
la qualification aux fonctions de maître de conférences.	80
les concours de recrutement.	80
Votre dossier de recrutement	80
Recommandations générales	81
Carrières à l'international	81
Le Programme des Jeunes experts associés (JEA)	82
Le Volontariat international (VI)	83
Le Chômage après une thèse	84
Les conditions d'admission	84
Quand et OÙ s'inscrire ?	85
Les pièces à fournir.	85
Combien je touche et pendant combien de temps ?	86
Quelles sont mes obligations ?	86
Liens utiles	87
IV. ANNEXES	89
Organismes de recherche et d'enseignement supérieur	90
EPST (90), EPIC (94), EPA (100)	90-100
Fondations liées à la recherche et la technologie	102
Groupements d'intérêt public	103
Lieux importants pour les démarches des étudiants étrangers	106
Pôle Universitaire Européen de Montpellier et du L-R	106
Service des Relations Européennes et Internationales de l'Université Montpellier II	106
Centre de mobilité d'Agropolis	106
Organismes et associations à connaître	107

Partie 1:

AVANT LA THESE

Avant la thèse

La thèse est un véritable travail de recherche, et, avant de s'engager sur cette voie, il convient de se poser les bonnes questions, et ce, le plus tôt possible.

L'investissement personnel dans ce travail est considérable et mieux vaut se donner tous les atouts pour le mener à bien dans de bonnes conditions. Vous devrez donc vous interroger sur les deux points centraux suivants :

Où effectuer ma thèse ?

Comment la financer ?

Qu'est-ce qu'une thèse ?

Le doctorat est le grade le plus élevé conféré par une université. Il sanctionne l'aptitude à mener une recherche scientifique de haut niveau. Ce diplôme est obtenu à l'issue d'un travail de recherche mené après le Master Recherche et confère le titre de Docteur.

La thèse se présente sous forme d'un manuscrit. C'est une proposition théorique, une opinion, une position dont on s'attache à démontrer la véracité. Le doctorat est à la fois une formation approfondie et une première expérience professionnelle dans la recherche. La préparation d'une thèse se déroule dans un cadre professionnel et sur une durée de 3 à 4 ans, parfois plus dans certaines disciplines des sciences humaines.

La formation doctorale apprend à élaborer, fonder et réaliser de nouveaux concepts ou de nouvelles méthodes. Au cours de ce travail, vous serez chargé d'assurer la communication de vos résultats sous forme d'articles et participation à des congrès. Vous pourrez aussi valoriser votre recherche en déposant des brevets ou en construisant un projet professionnel autour d'elle.

La thèse exige un travail de recherche original sous la direction d'un directeur de thèse. En parallèle, un service d'enseignement doit parfois être assuré par le doctorant. Dans tous les cas, une participation active et professionnelle à la vie de votre laboratoire d'accueil est indispensable.

Où effectuer sa thèse ?

Elaborer son projet de thèse

La thèse étant un travail de recherche, elle se déroule, si tout se passe bien, au sein d'un laboratoire de recherche ! Trois possibilités s'offrent à vous :

Avant la thèse

- Les laboratoires universitaires ;
- Les organismes de recherche publics (détaillés en annexe) ;
- Les centres de recherche des entreprises privées (plus rarement !).

Pour commencer à élaborer votre projet de thèse, réfléchissez aux thématiques de recherche qui vous motivent, et prenez contact avec les laboratoires qui travaillent sur les sujets qui vous intéressent. Ecrivez des mails, téléphonez, et allez à leur rencontre. C'est le meilleur moyen de récolter les informations indispensables pour :

Elaborer le ou les sujets de thèse qui peuvent être menés à bien au laboratoire ;

Rencontrer vos potentiels encadrants (directeur et co-directeurs) et leur équipe, les aspects humains sont centraux si vous ne souhaitez pas vous transformer en rat de laboratoire déprimé et asocial ;

Réfléchir ensemble aux possibilités de financements qui s'offrent à vous et au laboratoire (attention certains dossiers de financement doivent être déposés un an avant le début réel du financement – voir paragraphe suivant –)

Tant que vous y êtes, n'hésitez pas à discuter avec les doctorants et/ou stagiaires déjà présents dans le laboratoire (si vous souhaitez des informations franches, attendez que les directeurs de recherche se soient éloignés... le genre de renseignements obtenus dans ces moments là sont une valeur très sûre... sauf si, pas de chance, vous êtes tombé sur un requin qui craint que votre présence ne lui fasse de l'ombre !).

Les autres types de renseignements vitaux à prendre sur votre laboratoire concernent le nombre de publications issues du laboratoire pendant les années précédentes, leur qualité (indice des « cotes » des journaux (=impact factor en jargon de bon scientifique), plus ou moins spécialisés...). Intéressez vous plus particulièrement à la production de votre futur directeur de thèse !

L'idéal est de commencer vos investigations avant le début du stage de Master 2, et d'effectuer ce stage de fin de cycle dans le laboratoire visé pour la thèse. Cette démarche permet de mieux cerner le fonctionnement du laboratoire d'accueil et de « placer ses pions ». Cela dit, pas d'inquiétude, si pour vous c'est déjà trop tard (votre laboratoire de Master 2 ne vous plaît finalement pas ou vous commencez à réfléchir à l'éventualité d'une thèse car l'échéance du diplôme de Master approche), tout est encore possible ! Il suffit d'être motivé et de disposer des fameux outils nécessaires à la préparation d'un projet de thèse (tel cet indispensable guide du doctorant !). La majorité des thèses ne se

Avant la thèse

QUELQUES REMARQUES SUR LE SUJET DE THÈSE :

CONTRAIREMENT À UNE idée assez répandue, le sujet de thèse qui est proposé par le directeur de thèse est souvent différent de ce qui sera en définitive réalisé au cours de la dite thèse. Le sujet initial peut paraître flou. La raison en est simple. Si le directeur de thèse savait en détail en quoi consistait la recherche qu'il propose, il n'y aurait plus beaucoup de recherche : tout serait joué d'avance.

NÉANMOINS, MÊME SI le sujet présente des zones d'incertitudes, il est plus que souhaitable qu'il soit solidement étayé. Le sujet doit comporter une perspective et des motivations claires. Cela implique d'avoir effectué une étude

bibliographique afin de s'assurer que ce sujet n'a pas déjà été traité ou épuisé auparavant. Sur des sujets compétitifs ou à finalité industrielle, il est fortement recommandé que le directeur de thèse ait une idée de ce que font les équipes concurrentes, de leur potentiel et de leur niveau d'avancement : il s'agit de savoir si vous avez vos chances !

NE SOYEZ DONC pas surpris si vous n'obtenez pas un programme détaillé sur trois ans : c'est impossible ! En admettant que vous disposiez d'un sujet bien cerné, la première année de thèse sera l'année d'amorçage et ce n'est qu'à l'issue de celle-ci que tout vous paraîtra plus clair (voir la partie « Déroulement de la thèse »).

déroule finalement pas dans le laboratoire du stage de Master 2.

Parmi les autres ouvrages de référence indispensables à consulter pour élaborer son projet de thèse, nous vous conseillons vivement la *Guilde des Doctorants* (voir annexes), consultable en ligne (<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/>) qui est une véritable mine d'or, avec notamment, son guide des doctorants, très complet, dont la lecture est « un exemple de degré de motivation minimale... » nécessaire pour s'engager dans une thèse.

Les offres de thèse disponibles sur le net

Un autre mode d'approche d'un sujet de thèse est de consulter les offres disponibles en ligne. Dans ce cas le sujet est bien défini (même s'il évoluera forcément au cours du temps) et le laboratoire cherche un candidat. Le site de référence pour ce genre de proposition est celui de l'Association Bernard Gregory (l'ABG) : <http://www.abg.asso.fr/> (Pour plus de détails, voir chapitre sur les

Avant la thèse

associations de doctorants en annexe).

Attention, ce n'est pas parce qu'un sujet est proposé, qu'il est financé : souvent la recherche d'une allocation est encore à faire.

Comment financer sa thèse ?

Très souvent, vous vous en rendrez rapidement compte, les laboratoires (enfin les gens qui y travaillent) sont extrêmement emballés par votre présence et votre sollicitude à leur égard. Tout laboratoire qui se respecte a toujours un ou deux sujets de thèse sous le coude à proposer à des jeunes chercheurs motivés. Ce qui manque en règle générale, c'est le financement !

Or il est extrêmement important que les doctorants soient financés durant leur thèse afin qu'ils puissent se consacrer exclusivement à leur travail de recherche ainsi qu'à leur formation doctorale.

Il existe un grand nombre de financements de thèse. Leur nombre varie beaucoup en fonction des disciplines. Ainsi, c'est dans le domaine scientifique qu'on en dénombre le plus. Mais, tous les financements ne sont pas non plus équivalents. Nous pouvons les classer en deux catégories :

Les contrats de travail – des CDD déclarés –, donnent lieu aux prestations sociales d'usage (couverture sociale, assurance chômage en fin de contrat, cotisation retraite). Les allocations du ministère, les d'Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et les entreprises utilisent ce type de contrat pour financer les doctorants.

Les Libéralités, qui ne sont pas déclarées, ne procurent au doctorant qu'un statut de stagiaire. Ce dernier ne bénéficie d'aucune couverture sociale. Ces bourses sont souvent allouées pour une année et renouvelables une fois. Les libéralités sont le principal mode de financement par les associations et certaines bourses d'école.

A noter : 300 libéralités allouées par les associations seront transformées en contrat de travail. Si vous cherchez un financement associatif, informez-vous sur le type de contrat.

Notons également que, si vous souhaitez enseigner au cours de votre thèse, le monitorat est un bon complément de ressources. Mais attention, là aussi il faut s'y prendre le plus tôt possible. Le dernier paragraphe de cette partie « Avant la thèse » y est consacré.

Avant la thèse

Thèses non financées

Certaines formations doctorales permettent à leurs doctorants de poursuivre leur thèse sans financement. Ceci est le cas notamment en Sciences Humaines et Sociales (SHS), où trop peu de thèses sont financées. C'est également le cas dans certaines disciplines scientifiques où beaucoup de doctorants sont recrutés en Master recherche. Ces doctorants ne peuvent bénéficier ni du RMI ni des allocations chômage incompatibles avec le statut de doctorant. Aux vues de la charte des thèses, cela doit rester exceptionnel et ne concerner que les doctorants en attente de financement.

Avoir une autre activité rémunérée durant sa thèse est souvent d'usage dans les SHS, notamment pour les titulaires d'un CAPES ou de l'agrégation. Particulièrement pour les scientifiques, cette solution peut s'avérer très difficile. Sachez que si vous choisissez cette solution, la durée de votre thèse sera supérieure à 3 années.

Nous vous déconseillons fortement de vous engager dans cette voie.

Financements de thèse

La liste des financements présentée ici, même si elle se veut la plus complète possible, n'est cependant pas exhaustive. Si vous travaillez sur une thématique bien particulière, votre laboratoire devrait être en mesure de vous guider dans votre recherche de financements (associations ciblées).

Nous vous recommandons également de chercher par vous-même ! Vous trouverez des informations utiles sur les sites de :

L'ANDES (L'Association Nationale des Docteurs ès Sciences, en France) qui propose une liste très complète des financements possibles, classés par domaines, avec possibilité de recherche guidée ou avancée. N'hésitez pas à vous-y inscrire, c'est gratuit : <http://financements.andes.asso.fr/>

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE :

<http://www.recherche.gouv.fr/jeuncher.htm>

L'allocation de recherche (ou bourse du Ministère, MENRT)

Cette allocation est un contrat à durée déterminée de 3 ans qui lie le doctorant et l'Etat, représenté par le chef d'établissement.

Ce nouveau type de contrat a été mis en place depuis de 2001 afin de permettre au doctorant de se consacrer pleinement et exclusivement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse. Le montant de l'allocation est de 1 410.33 € bruts mensuels depuis le 1er mai 2004.

Avant la thèse

Le doctorant qui souhaite bénéficier d'une allocation de recherche doit en faire la demande l'année d'obtention du Master (ou une dispense) et avant la première inscription en thèse, à la rentrée universitaire.

Des dérogations sont possibles si, entre l'année d'obtention du Master et l'année de candidature, le doctorant a :

- accompli son service national, quelle que soit la durée de celui-ci, ou accompagné son conjoint qui effectuait son service national à l'étranger.
- obtenu l'agrégation, le CAPES, ou réalisé un stage pratique.
- effectué un stage d'études de longue durée à l'étranger
- été en congé maternité ou maladie pendant plus de quatre mois.

Age :

L'âge limite pour obtenir cette allocation est de 25 ans. Cependant, pour les personnes de plus de 25 ans et de moins de 30 ans au 1er janvier de l'année de candidature, des dérogations sont possibles sur présentation d'une demande expresse du responsable de l'école doctorale.

Nationalité :

Le doctorant candidat doit remplir une des quatre conditions suivantes :

- être français (ou en instance de naturalisation),
- être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne,
- avoir préparé et obtenu son Master en France
- avoir obtenu un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les modalités d'attribution des allocations de recherche sont très différentes suivant les écoles doctorales. Il est très important de se renseigner très tôt des modalités d'attribution auprès de vos responsables de Master.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

Décret n° 85-402 du 3 avril 1985 (J.O. du 5/04/85) modifié par le décret n° 92-339 du 30 mars 1992 (J.O. du 1/04/92) relatif aux allocations de recherche et par le décret n° 2001-126 du 6 février 2001 (J.O. du 10 février 2001) portant sur les décisions de recrutement et de gestion de certains personnels non titulaires de l'enseignement supérieur.

Bourses des Organismes

Les organismes de recherche financent chaque année des doctorants. Ces bourses de thèse sont souvent des CDD ou contrat de formation par la recherche donnant lieu à la protection sociale de droit commun, généralement de 3 ans. Elles peuvent être intégralement financées par l'organisme de recherche ou faire

Avant la thèse

l'objet de cofinancements avec des entreprises ou des collectivités. Dans tous les cas, l'organisme est l'employeur du doctorant. Le candidat doit être titulaire d'un Master ou d'un titre équivalent au moment de la signature du contrat. Voici quelques exemples d'organismes financeurs de bourses de thèses. La liste des divers (et nombreux) organismes de recherche est donnée en annexe : rares sont les organismes qui ne proposent pas au moins des co-financements (souvent avec la région) ! Renseignez-vous sur le site de l'ANDÈS !

L'ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

L'ADEME accorde environ 80 bourses de thèse. Les thématiques ainsi que les dossiers de candidature sont disponibles sur le site :

www.ademe.fr/recherche/ciblethese.htm

Un cofinancement à parité est recherché pour l'ensemble des projets proposés. Cette procédure est fortement encouragée pour permettre le développement de sujets de thèse liés directement à une préoccupation industrielle ou à accompagner une volonté d'aménagement régional de la recherche sur des sujets prioritaires pour l'ADEME. Il appartient à chacun d'engager des démarches auprès de cofinanceurs potentiels, y compris auprès des conseils régionaux. Le cofinancement représente pour le partenaire la moitié du coût de l'allocation (rémunération + charges patronales + 15 % de frais de gestion), soit environ 18 500 € par AN pendant 3 ans.

Le financement total de certains dossiers par l'ADEME reste exceptionnel. Il contribue à la promotion des domaines de recherche en sciences humaines, sociales, juridiques et de celui des études d'impacts sur la santé et les écosystèmes. Toutefois même dans ces domaines, de plus en plus de cofinancements sont acceptés par des entreprises ou des collectivités. Les actions technologiques ne peuvent relever de cette situation que s'il s'agit d'actions «amont» présentant un enjeu fondamental se rapportant aux missions de l'ADEME.

Le financement a une durée de 3 ans et s'élève à 1726.18 euros / mois

Renseignements : ADEME Cellule thèse Tél. : 02 412041 17,
www.ademe.fr

L'ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

L'ANDRA recrute des doctorants (âgés de moins de 26 ans la première année) pour la durée de trois ans nécessaire à la préparation d'une thèse. Elle les met à la disposition d'un laboratoire de recherche de l'Université ou d'un établissement d'enseignement supérieur. Elle soutient ainsi des études de

Avant la thèse

recherche en amont des études appliquées à la gestion des déchets radioactifs. Clôture des inscriptions : mi-avril !

Renseignements : martine.klajman@andra.fr ; www.andra.fr

Le CEA : Commissariat à l'énergie atomique

Le CEA offre de nombreuses thèses chaque année, dans des domaines très diversifiés financées intégralement ou cofinancées avec la Région. Les profils recherchés sont les ingénieurs titulaires d'un Master. La rémunération mensuelle nette varie de 1350€ à 1480€ selon la formation. En troisième année, une augmentation peut être accordée au doctorant. Le thésard est soumis au régime social (sécurité sociale + mutuelle obligatoire) du centre qui l'héberge.

Renseignements :

- Institut national des sciences et techniques nucléaires :

<http://www.cea.fr/>

- Coordination de la formation par la recherche (INSTN) :

<http://www-instn.cea.fr/>

- CEA-Saclay 91191 Gif-sur-Yvette cedex (Tél. : 01 69 08 88 97)

cdeboisanger@cea.fr

Le CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts

La rémunération mensuelle brute est de 1425,40 €. La limite d'âge est fixée à 27 ans maximum l'année de la candidature, avec possibilité de dérogation en dessous de 30 ans. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est le 1er juin. Les contrats débutent au 1er décembre. www.cemagref.fr

Renseignements : CEMAGREF, direction générale, Parc de Tourvois 92163 Antony Cedex Tél. 01 40 96 61 11

Le CNES : Centre national d'études spatiales

Bourse doctorale interne : un appel à candidature est ouvert une fois par an entre le 15 janvier et le 31 mars.

Bourse doctorale cofinancée externe : Ces bourses seront destinées à de jeunes diplômés des universités ou écoles d'ingénieur, titulaires d'un DEA, en vue de préparer une thèse de doctorat dans un laboratoire public de recherche, en France, extérieur au CNES.

Leur durée est d'une année, renouvelable deux fois et leur montant brut mensuel de 1676,94 Euros et sont des libéralités.

Ces bourses doctorales doivent être présentées via un laboratoire scientifique ou universitaire, avec un cofinancement (industrie, organisme de recherche, région, BDI CNRS...).

Avant la thèse

Renseignements :

CNES, 18 avenue Edouard Belin – 31401 Toulouse cedex 4

Tél. : 05 61 27 41 41

Contact : michel.puech@cnes.fr

L'INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

L'INERIS finance chaque année, pour 3 ans, 10 nouveaux doctorants dans le cadre de ses activités de recherche : Mathématiques et informatique ; Physique et sciences pour l'ingénieur ; Sciences de la terre et de l'univers ; Chimie ; Sciences de la société.

Renseignements : <http://www.ineris.fr>

L'INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

Les départements de recherche de l'INRA cofinancent des bourses de thèses avec des collectivités territoriales ou des entreprises privées. Les propositions de sujet de thèse sont adressées au chef de département par le directeur de l'unité susceptible de vous accueillir avant la fin mars de chaque année.

Lorsque le sujet est retenu par le chef de département, le candidat doit alors transmettre à celui-ci son dossier de candidature avant le mois d'octobre sous-couvert du directeur d'unité.

Les boursiers sont recrutés sur contrat à durée déterminée de deux ans renouvelable un an, avec une rémunération brute de 1305,86 € brut par mois. Le candidat doit être âgé de 27 ans au plus au 31 décembre de l'année de candidature.

Renseignements :

INRA, direction des ressources humaines, secteur de gestion des non-titulaires,

147 rue de l'Université, 75341 – Paris cedex 07

L'INRETS : Institut National de Recherche sur les Transports et leur sécurité

Pour postuler aux allocations de recherche de l'INRETS, vous devez identifier un sujet de recherche proposé par une des unités de recherche de l'INRETS. Si un sujet retient votre attention, vous devez contacter l'unité de recherche (directeur ou encadrant) pour finaliser conjointement un sujet de thèse, dans le cas bien sûr où l'unité de recherche est intéressée par votre profil. Le montant brut de l'allocation est de 1 442 euros mensuel, pour 3 ans.

Renseignements : <http://www.inrets.fr/>

Avant la thèse

L'INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique

La préparation d'une thèse au sein d'un projet de recherche de l'INRIA est l'occasion de s'investir dans un travail créatif et d'acquérir une compétence de pointe dans le domaine des technologies de l'information. L'INRIA finance une quarantaine de bourse par an.

Le financement a une durée de 3 ans et s'élève à 1652 euros / mois

Renseignements : www.inria.fr

Contact : Vivian GIRAUD –

Tél. 04 76 61 53 20 – Marie-Anne.Dauphin@inria.

L'IRD : Institut de recherche pour le développement

L'IRD accorde des bourses à des ingénieurs ou universitaires titulaires d'un Master et originaires des « pays du sud ». Champs de recherche concernés : Mathématiques et informatique ; Physique et sciences pour l'ingénieur ; Sciences de la terre et de l'univers ; Chimie ; Biologie, médecine, santé ; Sciences de l'homme et humanités ; Sciences de la société.

Attention : dans ce cas les bourses sont des libéralités.

Renseignements : IRD, Bureau du partenariat, 213 rue LaFayette, 75010 Paris

Tél. : 01 48 03 76 87, www.ird.fr

Le LCPC : Laboratoire central des ponts et chaussées

Le doctorant est lié au LCPC par un CDD de deux ans reconduit tacitement un an. Dépôt des candidatures de mars à mi - juin. Rémunération 1497,56 € bruts (au 01/01/2004).

L'ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales

L'ONERA rémunère des doctorants par des contrats de formation par la recherche. La durée de financement est de 3 ans, sur la base d'un montant brut de 1731,41 euros ou 1878,32 euros en 1ère et 2ème année. Elle est de 1968,79 euros en 3ème année (valeurs au 1er avril 2004).

Pour certains sujets de thèse, des cofinancements sont possibles avec d'autres organismes de recherche (CNES, CNRS, CEA, INT,...).

Renseignements : ONERA, Direction des relations humaines Madame Dumas BP 72 – 93322 Châtillon Cedex, Tel. : 01 46 73 38 07

pvilled@onera.fr

Avant la thèse

Pour les ingénieurs : les bourses BDI du CNRS (Centre national de la recherche scientifique)

Les BDI (Bourses de Docteur Ingénieur) financent des thèses dans des laboratoires du CNRS. Ces bourses de doctorat d'une durée maximale de trois ans, sont offertes aux jeunes diplômés d'école d'ingénieurs ou de commerce. La sélection s'effectue sur dossier.

Il existe plusieurs sortes de bourses suivant leur type de financement :

- par le CNRS uniquement,
- par le CNRS et la Région
- par le CNRS et une entreprise.

Le montant brut mensuel varie aussi selon le type de bourse (données juin 2004) : 1 709,09€ dans le cas d'un financement CNRS et entreprise, et 1 413,54 € dans les autres cas.

Pour télécharger un dossier de candidature :

www.sg.cnrs.fr/drh/emploi-nonperm/bdi.html

A noter : Les candidats doivent être âgés de moins de 27 ans au 1er octobre de l'année de démarrage de la bourse. Les dossiers sont à retirer dans toutes les délégations régionales (DR). Ils doivent être ensuite déposés au siège de la Direction Régionale dont le laboratoire dépend AVANT LE 1ER MARS de l'année d'attribution de la bourse (soit mars de l'année de votre Master 2 !!). La décision d'attribution des bourses se fait après avis d'un comité scientifique.

Les bourses financées par le privé : les conventions CIFRE

Les bourses CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) associent, autour d'un projet de recherche qui conduit à une soutenance de thèse de doctorat, trois partenaires : une entreprise, un jeune diplômé, un laboratoire. Elles s'adressent aux entreprises qui s'engagent à confier à un jeune diplômé (Bac+5) un travail de recherche en liaison directe avec un laboratoire extérieur (l'entreprise doit être de droit français).

Depuis leur création en 1981, les CIFRE sont gérées et animées par l'ANRT (Agence Nationale de la Recherche Technologique : www.anrt.asso.fr) pour le compte du Ministère de la Recherche. A ce jour, plus de 10 000 doctorants en ont bénéficié.

L'entreprise et le laboratoire d'accueil signent un contrat de collaboration de recherche afin de fixer les modalités de soutien du laboratoire, c'est à dire le financement à l'adresse du laboratoire, la propriété des résultats (base de contrat disponible au SAIC).

L'entreprise signe un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée de 3 ans (article D 121.1d du Code de Travail) et verse à son

Avant la thèse

«jeune Cifre» un salaire supérieur ou égal à 20215€ (salaire annuel brut).

Les bourses CIFRE ont des cadres bien particuliers puisque le doctorant est lié à une entreprise, avec les avantages, mais aussi les contraintes, que cela implique :

Ce type de contrat présente l'avantage de pouvoir être valorisé comme une véritable expérience professionnelle (toute thèse en est une, mais les entreprises privées sont malheureusement pleines d'à priori sur la recherche « purement » publique et accordent plus de crédit aux personnes ayant déjà travaillé en liaison avec le privé).

Les entreprises sont en général très exigeantes avec leur « jeune cifre ». Bien que cette pression puisse être un moteur, elle est aussi une source de stress supplémentaire. De plus la liberté d'agir et la prise de décision sont plus limitées qu'avec un financement public : si l'entreprise ne voit pas son intérêt dans vos travaux, elle aura tôt fait de vous « recadrer » selon SES priorités !

ATTENTION :

LE LABORATOIRE EST très soucieux de récolter sa part du gâteau (par les temps qui courent, ça se comprend) mais oublie bien trop souvent de négocier aussi la part du candidat (vous !). Or vous vous trouvez dans une véritable situation de recrutement et vous avez le droit (et même le devoir !) de négocier votre salaire !!! Exigez un entretien pour fixer vos « conditions » avec l'entreprise, c'est elle votre véritable employeur !

N'OUBLIEZ PAS ÉGALEMENT de vous renseigner (et de négocier !) sur :

- LES CONGÉS payés, et surtout les RTT dont le nombre varie selon l'entreprise ;
- LES PRIMES d'intéressement, la prime de précarité qui n'est pas obligatoire pour un CDD de 3 ans (non négligeable puisqu'elle représente 10 % du salaire total versé par l'entreprise !) ;
- VOS DROITS, en tant que thésard bien sûr, mais aussi en temps que salarié (convention collective, comité d'entreprise - chèques vacances, tickets restau, etc...).

En règle générale les sujets CIFRE sont plus appliqués, mais c'est à vous, et au laboratoire, de trouver (d'imposer ?) un juste équilibre entre recherche et développement.

Depuis décembre 2005, le Ministère de la Recherche, a décidé, à titre expérimental,

Avant la thèse

d'ouvrir la procédure CIFRE à des «structures» non industrielles. Une trentaine de conventions seront signées pour l'année 2006.

Peuvent désormais bénéficier de la convention CIFRE : Collectivités Territoriales, Parapublic, Associations à vocation sociale, ONG, CAUE (Conseils d'Architecture et d'Urbanisme et Environnement), Etablissements consulaires : chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, des métiers...

Cette ouverture doit profiter à tous les domaines scientifiques mais devrait permettre au Sciences Humaines et Sociales de monter plus de dossiers.

Les bourses CIFRE s'adressent aussi bien aux ingénieurs qu'aux titulaires d'un Master.

Bourses des associations et fondations

Depuis 2004, certaines associations transforment une partie des bourses données au doctorant en contrat de travail. Avant d'accepter un financement associatif, veillez à ce qu'il vous donne droit aux prestations sociales, sans quoi, à la fin de votre thèse, vous n'aurez pas droit aux allocations chômage !

BOURSES D'ASSOCIATIONS

ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

Thématique : agriculture : aménagement, production, environnement, équipement.

Disciplines : chimie, biologie, statistique, informatique, économie, nutrition

www.academie-agriculture.fr

Contact : G. PEDRO

Tél. : 01 47 05 10 37

Durée : 1 an

Montant : 3810 €

Date : 15 octobre

ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES

Thématique : maladies neuromusculaires

www.afm-france.org

Contact : D. DUGUET

Tél. : 01 42 16 96 60

Durée : 1 an renouvelable 2 fois (thèse ou post doc)

ASSOCIATION FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE

Thématique : application diagnostique, préventive ou curative de la mucoviscidose

www.aflm.org

Contact : A. d'ANDON

Tél. : 01 40 78 91 91

Date : appel d'offre avril - mai

ASSOCIATION FRANÇAISE DES DIABÉTIQUES

Thématique : Diabétologie

www.afdasso.fr

afdsiege@noos.fr

Durée : 1 an renouvelable

Montant : 38000 €/an

Date : mi décembre

Avant la thèse

ASSOCIATION FRANÇOIS AUPETIT recherche clinique et thérapeutique, sciences sociales

Thématique : Maladie de Crohn ou maladie inflammatoire chronique de l'intestin

www.afa.asso.fr

Contact : J. AUPETIT

Tél. : 01 40 19 34 36

Date : 15 octobre

www.maladies-orphelines.fr

fmo@fmo-afrg.com

Tél. : 01 43 25 98 00

Durée : 1 an (fin de thèse)

Montant : 10-15 000 €

Date : septembre

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Thématique : recherche sur le cancer : fondamentale, clinique et prévention

www.arc.asso.fr

aoffres@arc.asso.fr

Tél. : 01 45 59 58 68

Durée : 1 an renouvelable

Montant : 1 200 €/mois

FONDATION POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

www.frm.org Contact : C. ADRIEN

Tél. : 01 44 39 75 73

Durée : 1 an (fin de thèse)

Montant : 1 250 €/mois

Date : 15 octobre

ASSOCIATION RETINA FRANCE

Thématique : dégénérescences rétinienne

Disciplines : génétique, biochimie, biologie cellulaire, biophysique, vieillissement

www.retina-france.asso.fr

Contact : J. KAPLAN

kaplan@necker.fr

Tél. : 01 44 49 51 61

Date : Fin février

GROUPE D'ÉTUDES SUR L'HÉMOSTASE ET LA THROMBOSE

Thématiques : hémostase et thrombose

Discipline : hémathologie

www.geht.org/fr

Contact : G. PEDRO

Tél. : 01 47 05 10 37

Durée : 1, 2 ou 3 ans

Montant : 1 500 €/mois

Date : appel d'offre mai

BOURSES DE FONDATIONS

BOURSE MICHEL SEURAT
Thématiques : sociétés ou cultures contemporaines du Proche-Orient.

Contact : Hélène POUJOL

burgat.h@univ-aix.fr

Tél. : 01 44 96 43 08

Un seul versement

Montant : 15 250 €

Date : fin octobre

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

Thématique : cardiologie

www.fedecardio.com

Contact : T. BELLINI

Tél. : 01 44 90 83 83

Durée : 1 an

Montant : 18 300 €

Date : 15 octobre

FÉDÉRATION DES MALADIES ORPHELINES

Disciplines : génétique,

Avant la thèse

FONDATION CETELEM
Disciplines : sciences
humaines et sociales
www.fondation.cetelem.com
Tél. : 01 46 39 99 39
Un seul versement
Montant : 8 000 €
Date : début mars

FONDATION HEC
Disciplines : sciences
humaines et sociales
www.hec.fr
doctorat@hec.fr
Tél. : 01 39 67 74 79
Un seul versement
Montant : 15 245 €
Date : début mars

FONDATION NAPOLEON
Thématique : le Premier ou
le Second Empire
www.napoleon.org/fr
Contact : T. LENTZ
Tél. : 01 44 96 43 08
Un seul versement
Montant : 7 600 €
Date : fin septembre

FONDATION ROBERT
SCHUMAN
Disciplines : le renforcement
de l'Union Européenne, l'action
culturelle et universitaire, les
relations franco-allemandes et les
programmes d'aide et de formation
dans les pays d'Europe centrale et
orientale et de l'ex-URSS
www.robert-schuman.org
secretariat@robert-
schuman.org
Tél. : 01 53 63 83 00
Date : mi avril

GROUPE DE RÉFLEXION
SUR LA RECHERCHE

CARDIOVASCULAIRE
www.sfcario.net
patrick.henry@lrb.ap-hop-
paris.fr
Tél. : 01 49 95 82 24
Durée : 1 an renouvelable
Montant : 15 000 €
Date : 15 octobre

LIGUE NATIONALE CONTRE
LE CANCER
www.ligue-cancer.asso.fr
Contact : G. LENOIR Tél. : 01
53 55 24 52
Durée : 1 an renouvelable
tous les ans
Montant : 15 000 €
Bourse non cumulable avec
une autre source de financement

SOCIÉTÉ DE TABACOLOGIE
Thématique : le tabac et son
usage
tabacologie.globalink.org
Contact : P. CONINX
Montant : 12 200 €
Durée : 1an renouvelable

SOCIÉTÉ D'ETHNOLOGIE
Thématiques : épistémologie,
éthnologie, sociologie comparative,
éthnomusicologie
www.culture.fr/sef/
Tél. : 01 46 69 26 10
Un seul versement
Montant : 8 000 €
Date : début mars

Les associations financent des
thèses dans toutes les disciplines
même les SHS !

Avant la thèse

Thèse à l'étranger

Si vous optez pour une thèse à l'étranger, il vous faudra vous entourer d'un certain nombre de précautions. Tout d'abord les pays anglo-saxons demandent généralement le TOEFL. Ensuite informez-vous sur le mode de financement de votre thèse ainsi que sur les frais d'inscription à l'université. Ces derniers peuvent être exorbitants dans certaines grandes universités américaines.

Évitez aussi les mauvaises surprises de l'examen, à passer une fois sur place, indispensable pour poursuivre en thèse. Pour finir, informez-vous du coût de la vie dans le pays. Des renseignements pourront vous être donnés au service des relations internationales de votre université.

L'association à contacter en priorité est l'Égide qui assure depuis 45 ans la gestion des programmes de mobilité internationale de l'État (accueil de boursiers et d'invités étrangers, envoi de boursiers et d'experts français à l'étranger).

Plus d'infos : www.egide.asso.fr et www.diplomatie.gouv.fr

Thèse en France en tant qu'étranger

Si vous êtes étranger mais souhaitez faire votre thèse en France, il est bien sûr nécessaire de prendre contact avec un responsable de thèse longtemps à l'avance pour préparer votre projet de thèse. Informez-vous sur le mode de financement de votre thèse ainsi que sur les frais d'inscription à l'université (qui peuvent différer en fonction de votre pays d'origine).

En France, les candidats doivent être titulaires d'un Master Recherche ou d'un DEA dans la discipline choisie pour le Doctorat. Une dérogation peut être accordée aux candidats non titulaires de l'un de ces diplômes s'ils peuvent justifier d'un niveau d'études équivalent comprenant un mémoire de recherche, et/ou des publications scientifiques dans des revues à comité de lecture.

Des renseignements pourront vous être donnés au service des relations internationales de votre université ou dans la page internet « accueil des doctorants étrangers » de l'université choisie. Et surtout, courez chercher « le guide des étudiants internationaux » disponible au CROUS ou au pôle universitaire européen !! Pensez à visiter le site de contact <http://www.contact.asso.fr> et sa rubrique « international ». De même vous trouverez des renseignements utiles sur le site de l'Égide (www.egide.asso.fr). Les lieux importants pour vos démarches (pôle universitaire européen, centre des relations internationales et le centre de mobilité Agropolis) sont décrits en annexe.

Avant la thèse

Thèse en co-tutelle

Depuis 1994 (arrêté du 18 janvier 1994), la France a mis en place une procédure spécifique de thèse en co-tutelle destinée à développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères, en favorisant la mobilité des doctorants.

Cette procédure permet aux doctorants du monde entier d'effectuer leur recherche sous forme de séjours alternés entre leur laboratoire d'origine et un laboratoire français sous la responsabilité de deux directeurs de thèse. La thèse est soutenue devant un jury mixte et donne lieu à l'obtention de deux diplômes ou d'un diplôme reconnu dans les deux pays.

Une subvention est allouée par la Délégation Régionale pour financer la mobilité internationale du doctorant (4500 € en Europe et 5100 € hors Europe par thèse).

L'Égide (toujours !) est une mine d'information, aussi bien concernant les possibilités de partenariats (et financements) mais aussi à propos de toutes les (fastidieuses) démarches administratives : www.egide.asso.fr

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies

Bureau des relations internationales - DR / C4

Appel d'offres «COTUTELLE DE THESE» - Bureau J 219 - à l'attention de Veronika KINDL - 1, rue Descartes - 75231 PARIS Cedex 05

Tél : 01 55 55 90 90 - veronika.kindl@recherche.gouv.fr

Enseigner pendant sa thèse

L'activité d'enseignement est une des formations complémentaires accessible pendant le déroulement d'une thèse. Evidemment, elle concerne surtout celles et ceux qui aspirent à devenir maître de conférences, mais c'est aussi une expérience que certaines entreprises apprécient, l'assimilant à un entraînement à la présentation orale et en public. Bref, la pédagogie est une valeur reconnue bien au-delà des enceintes universitaires!

Ce qu'il faut savoir sur le monitorat

Crée en 1989 par le Ministère de l'Education Nationale, le monitorat d'initiation à l'Enseignement Supérieur offre aux moniteurs un complément de rémunération à leur allocation de recherche d'environ 335€ bruts par mois.

Le moniteur anime généralement en 1er cycle universitaire, 64h de TDs ou 96h de TP sous la conduite d'un tuteur pédagogique. Parallèlement à cette

Avant la thèse

initiation par la pratique, le moniteur reçoit une formation générale (10 jours répartis sur les 3 ans) aux méthodes d'enseignement et de communication, ainsi que des informations sur le fonctionnement des universités et des administrations françaises ou étrangères. Cette formation comprend également des stages de théâtre pour apprendre à maîtriser sa voix et sa gestuelle, des stages de relaxation, et d'utilisation des nouvelles technologies.

La structure qui assure la formation et la coordination des moniteurs est le Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES).

Site internet : www.ciesmontpellier.org

Contact : Françoise BLANC, CIES de Montpellier, Rectorat - CAFA

533 Avenue Paul Parguel - 34064 Montpellier

Téléphone: 04.67.91.50.36

Télécopie: 04.67.91.50.35

Courriel: francoise.blanc3@ac-montpellier.fr

Comment devenir moniteur ?

Il faut se faire connaître et se renseigner dès le mois de juin et au plus tard en septembre auprès du CIES qui vous contactera par la suite à l'ouverture de la campagne de recrutement en septembre-octobre. C'est à ce moment-là que vous pourrez postuler.

Les conditions à remplir pour devenir moniteur sont les suivantes :

Bénéficiaire d'une allocation de recherche (MENRT)

Bénéficiaire d'un régime d'aide comparable à l'allocation de recherche d'environ 1190 bruts mensuels (ceci concerne : certaines BDI, bourses d'universités, bourses régionales, bourses ONERA, bourses CNRS, bourses INRIA... détaillées précédemment).

Être ancien élève d'une Ecole Normale Supérieure et s'inscrire en doctorat immédiatement après l'achèvement de la scolarité à l'ENS.

Les vacances

Si l'enseignement vous intéresse mais que vous n'êtes pas moniteur, rien n'est perdu ! En effet, vous pouvez devenir vacataire temporaire.

Deux cas de figure se présentent :

Avant la thèse

Cas 1 : Vous pouvez être chargé de Travaux Pratiques (au maximum 144 H de TP), Travaux Dirigés (au maximum 96 H de TD) ou de cours dans une discipline qui correspond à votre spécialité.

Pour postuler en tant que vacataire, il faut répondre à certaines conditions stipulées dans le Décret 87-889 du 29 octobre 1987 (NOR :RESP8700744D) disponible sur le site <http://ag.ufr.univ-montp2.fr/> , rubrique « vacataires d'enseignement » et cliquer sur décret dans le texte. Le recrutement des vacataires d'enseignement est soumis à l'approbation d'une commission. Cette commission siège deux fois par an, au 1er et au 2ème semestres (en octobre et en février). Elle a pour rôle de vérifier que les vacataires engagés par les enseignants de l'université remplissent les conditions réglementaires de recrutement et de juger de l'adéquation du profil du candidat avec la charge d'enseignement qui lui sera confiée.

Pour être vacataire, il faut :

être âgé de moins de 28 ans au premier septembre de l'année universitaire

être inscrit en vue de la préparation d'un diplôme de troisième cycle
avoir une activité professionnelle principale

Pour postuler, il faut déposer sa candidature auprès des responsables d'enseignements qui vous intéressent et/ou se renseigner auprès du service des affaires générales de l'université (par exemple pour Montpellier II. <http://ag.ufr.univ-montp2.fr/> , rubrique « vacataires d'enseignement »). Il est à noter que certains postes de vacataires (surveillance des examens) peuvent être réservés à des doctorants sans financement.

Attention, n'oubliez pas de remplir l'état de mise en paiement à la fin de vos enseignements (pour être payé) et de garder précieusement ces justificatifs si vous voulez passer des concours d'enseignant-chercheur.

Cas 2 : Vous pouvez être tuteur en méthodologie générale. Cette unité d'enseignement est dispensée aux L1 (anciens DEUG1) de toutes les disciplines. Les tuteurs recrutés peuvent aussi appartenir à toutes les spécialités, puisque qu'ils dispensent un enseignement de « forme » et non de « fond ».

C'est une aventure humaine : une confrontation à des doctorants de tout poil. L'approche est très intéressante car le tuteur décide à 100% de la façon dont il manage son groupe. Père fouettard ou mamie gâteaux, on verra quel tuteur vous êtes...ces vacances sont réservées aux doctorants non moniteurs, et

Avant la thèse

peuvent être valorisées par la suite en tant que vacances d'enseignement. Cela se révèle intéressant pour briguer des postes d'enseignement par la suite. Le premier trimestre en méthodologie correspond à 44h. eq. TD.

L'objectif de ce module est d'apprendre aux étudiants à travailler en groupe, à définir un projet puis à le mener à bien en quelques mois. Il a aussi comme but d'aiguiser leur regard critique sur les différentes sources d'information qu'ils consultent, ainsi que de les aider à réfléchir sur leur projet professionnel dès la première année pour éviter les aiguillages ratés et cursus hasardeux.

En pratique : durant le premier semestre, les tuteurs ont en charge de « coacher » un groupe d'étudiants de 40 personnes environ pour l'élaboration d'un poster concernant leur projet personnel et professionnel. Il faut constituer les groupes d'étudiants (6 environ) et ensuite les aider, rapidement, à définir leur projet en groupe... (ce n'est pas une mince affaire, les étudiants ne se connaissant pas avant...). Ensuite, les tuteurs accompagnent les étudiants pour les recherches biblio et l'élaboration du poster.

La personne à contacter, à la rentrée de Septembre ou dès la fin de l'été, est :

Mr Henri De Parisot De La Boisse

Henri.De-Parisot-De-La-Boisse@univ-montp2.fr

Partie 2: PENDANT LA THESE



Démarches administratives lors de votre inscription en thèse

Inscription en thèse

La première étape de votre inscription en thèse sera de mettre à jour votre fiche ADUM. Il est très important de prendre le temps de la remplir car elle vous suivra durant toute la durée de votre thèse. Par ailleurs, elle constituera votre CV que pourra consulter vos futurs employeurs.

Ensuite, il vous faudra faire signer votre dossier d'inscription à vos directeurs de thèse, de formation doctorale et d'école doctorale. Les frais d'inscriptions en thèse sont déterminés tous les ans par le MENRT (300 € pour l'année 2005).

POUR PLUS D'INFOS SUR L'ADUM, REGARDEZ EN ANNEXE !

Si vous êtes un doctorant venant d'un pays étranger, inscrit à l'UMI, II ou III les services des relations internationales pourront vous aiguiller pour vos démarches administratives. Inscrivez-vous aussi à la Fondation Kastler. Cette inscription permettra aux centres de mobilité de vous repérer et de vous aider dans vos démarches.

Carte de bibliothèque

Une fois votre inscription réalisée, il vous suffira de vous présenter avec votre carte d'étudiant dans la B.U. de votre université de rattachement. Cette carte B.U. est valable dans toutes les B.U. de Montpellier.

Sécurité Sociale

A LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT...

Doctorants percevant un salaire :

Quel que soit votre âge, vous bénéficiez du statut de salarié. Ceci vous permet dès lors de vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM pour la sécurité sociale) de votre lieu de résidence.

Attention ! Cette inscription doit être faite par votre propre initiative,

auquel cas vous ne serez affilié à aucune sécurité sociale. Cotiser pour la sécurité sociale n'implique pas votre inscription automatique !

Ainsi, vous devrez demander un dossier d'inscription à votre CPAM et fournir les pièces justificatives suivantes pour effectuer votre inscription :

Photocopie de votre contrat de travail

3 derniers bulletins de salaire

1 RIB

ancienne carte vitale + attestation de droits de l'ancienne couverture

photocopie d'une pièce d'identité

justificatif de domicile

certificat de scolarité ou photocopie de votre carte d'étudiant

CPAM de Montpellier
29 cours Gambetta
34934 Montpellier Cedex

Tel : 0820 904 218

Doctorants non financés ou percevant des libéralités :

Si vous avez moins de 28 ans, vous pouvez rester affilié à votre organisme de Sécurité Sociale étudiante (MEP et LMDE)

Mutuelles

Si vous avez moins de 28 ans, vous pouvez conserver votre mutuelle étudiante (MEP et LMDE). Au-delà, vous devez souscrire à une autre mutuelle.

Restaurants Administratifs

Renseignez vous auprès du gestionnaire du restaurant administratif de votre site de travail.

Amorcer sa thèse

On se répète un peu, mais comme nous vous l'avons déjà appris dans le chapitre 1, le sujet de la thèse qui est proposé par le directeur de thèse est souvent différent de ce qui sera en définitive réalisé au cours de la thèse. Le sujet initial peut paraître flou, et c'est bien normal car si le directeur de thèse savait en

Pendant la thèse

détail en quoi consistait la recherche qu'il propose, il n'y aurait plus beaucoup de recherche. Ne soyez donc pas surpris si vous n'obtenez pas un programme détaillé sur trois ans: c'est impossible. En admettant que vous disposiez d'un sujet bien cerné, la première année de thèse reste l'année d'amorçage. Cette notion a un sens différent en sciences dites exactes et en sciences humaines.

Aucune échéance précise ne vient marquer la fin de cette première étape. Il est conseillé pour le thésard de se fixer une date à l'issue de la première année, à laquelle il rédigera et présentera oralement, à son équipe et/ou à son comité de thèse, de façon précise, les objectifs de sa thèse. Ce document, qui peut être conséquent, doit : définir les problèmes auxquels vous vous attaquez, présenter les solutions qui y ont été apportées par d'autres et celles que vous envisagez, proposer un plan de travail pour la fin de la thèse et prévoir des publications. Ce rapport en fin de première année n'est pas un but en soi : il n'est qu'un moyen d'énoncer de façon précise le contenu de la thèse, et d'obtenir un retour de la part des encadrants de thèse. La rédaction de ce document doit être la conséquence normale du travail de la première année. Il peut être judicieux d'y consacrer entre une et deux semaines à plein temps.

Si au bout d'un an de thèse, vous avez l'impression d'être englouti dans la bibliographie, alors tirez la sonnette d'alarme! Parlez-en à votre directeur de thèse. Les directeurs de laboratoire et d'école doctorale sont aussi des interlocuteurs potentiels. N'entamez pas votre seconde année sans réagir !

En sciences dites exactes, l'amorçage consiste essentiellement à vous familiariser avec le ou les problèmes posés. Vous devez faire le tour des outils à mettre en œuvre et de la bibliographie sur le sujet. À la fin de cette étape, vous devriez de plus avoir résolu les premières difficultés de la problématique de votre sujet. Sur le plan humain, vous devriez également être pleinement intégré au sein de votre équipe.

Les droits du doctorant

Les doctorants n'ont pas de réels statuts, tantôt étudiants, tantôt jeunes chercheurs, la charte des thèses donne néanmoins un cadre au déroulement de la thèse. Cette charte doit être signée et respectée par le doctorant, son directeur de thèse, le responsable de l'unité d'accueil et de l'école doctorale. Chaque établissement possède sa propre charte, précisée et complétée à partir d'une charte type établie par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Pendant la thèse

Droits des doctorants selon la Charte des thèses :

Accès aux moyens de l'unité de recherche : installations, ordinateur, téléphone, fax... au même titre que les membres permanents du laboratoire. On doit également vous permettre et vous encourager à présenter votre travail dans des congrès de la même manière que les permanents.

À SAVOIR. **L**E 3 SEPTEMBRE 1998, le ministre en charge des formations doctorales, Claude Allègre, signait un arrêté imposant la mise en place d'une Charte des Thèses dans tous les établissements habilités à délivrer le doctorat.

ELLE PRÉCISE LES droits et devoirs des partenaires de la formation doctorale : le doctorant, son directeur de thèse, le responsable de l'unité d'accueil et de la formation doctorale.

SES OBJECTIFS SONT d'abaisser le nombre de doctorants non financés, de faire en sorte que les doctorants soient mieux encadrés et qu'ils fassent des thèses «raisonnablement» longues.

Un sujet bien défini : le sujet de votre thèse est défini avant l'inscription avec votre futur directeur de thèse. Ce travail préliminaire doit permettre de dégager les grandes lignes de la problématique, et surtout son originalité et son importance. Il est de la responsabilité du directeur de thèse d'avoir une maîtrise suffisante du champ de recherche concerné. Il ne doit donc pas vous lancer dans une exploration trop hasardeuse. Il est responsable de l'évaluation du caractère novateur de votre sujet.

Un suivi personnalisé et sérieux : vous avez droit à un encadrement personnel de la part de votre directeur de thèse. Il s'engage à vous consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial. Votre directeur de thèse doit suivre vos progrès et vos difficultés, discuter des options possibles avec vous et vous faire part de toutes les remarques utiles, positives ou critiques. Ce droit est doublé d'un devoir d'information de votre part : plus vous communiquerez avec votre directeur de thèse, plus il aura les éléments pour vous aider.

Droit de publication : vous devez apparaître parmi les auteurs des articles, communications, ouvrages, brevets et rapports industriels ou non qui utilisent votre travail de recherche.

Initiative et communication : Le doctorant s'engage à travailler sérieusement, pas question de bailler aux corneilles. Vous devrez également faire preuve d'initiative, explorer des voies nouvelles, lancer les tests nécessaires, demander le matériel dont vous avez besoin,

Pendant la thèse

etc... Bref, faire comme n'importe quel chercheur. Vous avez également vis-à-vis de votre directeur de thèse un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et aux progrès effectués. En clair, pas question de rester un mois sans donner de nouvelles ou pire, six mois sans avancer d'un millimètre et sans le dire ! On attend de vous un comportement de professionnel qui rend compte de son activité sur son lieu de travail.

Obligation de formation : vous vous engagez à suivre des formations complémentaires. Vous les déterminerez en accord avec votre directeur de thèse. Leur validation est faite par le directeur de l'école doctorale.

Respect des engagements contractuels : par exemple, si une partie de votre travail de thèse est soumise à un engagement de confidentialité avec un tiers (par exemple une entreprise), vous devez évidemment respecter cet engagement.

Que faire en cas de problème ?

Tout d'abord, il convient de dédramatiser les choses : dans tout univers professionnel, les conflits sont chose courante. La clef consiste à établir une communication entre vous et la ou les personnes avec lesquelles vous êtes en conflit. Il peut s'agir d'une communication directe, ou en présence d'un médiateur. La première étape de la médiation consiste bien sûr à discuter au sein du laboratoire. On parle de médiation locale. Si le directeur du laboratoire n'est pas impliqué dans le conflit, il peut faire office de médiateur. Le directeur du laboratoire peut aussi recadrer les choses en cas de déficience de l'encadrement ou du doctorant. La seconde étape consiste à passer à la structure juste au-dessus : école doctorale et établissement d'inscription. Cette étape (que nous appellerons la médiation d'établissement) ne doit être enclenchée qu'en cas d'échec ou d'impossibilité d'une médiation locale. Pour tout problème, n'hésitez pas à en faire part à nos élus : elus@contact.asso.fr

Les acteurs de votre thèse

Le directeur de thèse

Pour pouvoir diriger une thèse, il faut être titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). Personne-clé pour le doctorant, le directeur de thèse (qui a donc une HDR) va, durant 3 ans, vous aider, vous diriger et vous donner les moyens nécessaires pour effectuer vos travaux de recherche. Il est important que vous puissiez entretenir de bons rapports avec lui. Il est un des

Pendant la thèse

co-signataires de la Charte des Thèses (voir chapitre précédent) et doit être aussi un élément de votre insertion professionnelle.

Le Co-directeur de thèse

Il est aussi possible que vous soyez co-encadré par un ou plusieurs chercheurs n'ayant pas encore leur HDR, ou appartenant à un autre laboratoire. N'oubliez pas de lui faire signer la Charte des Thèses.

Le Directeur du Laboratoire

Acteur principal du laboratoire, il est juridiquement responsable de ce qui se passe dans le laboratoire qu'il anime et dirige. Vis-à-vis du doctorant, il est l'un des co-signataires de la Charte des Thèses et c'est lui qui valide le procès verbal d'installation du doctorant dans le laboratoire. C'est aussi la première personne à contacter en cas de conflit au sein du laboratoire.

Le Directeur d'école doctorale

Il est l'animateur de l'école doctorale à laquelle vous appartenez. Il est le lien entre les doctorants et l'université, c'est lui qui valide les modules ou formations que vous devez effectuer durant votre thèse. En cas de problème entre votre directeur de thèse et vous, il peut tenter d'intervenir ou nommer un médiateur extérieur pour apaiser le conflit.

Le Tuteur de thèse

Le parrain de thèse est un scientifique extérieur au laboratoire et si possible à votre université de rattachement ; il accepte de suivre le travail de thèse et de conseiller le doctorant si nécessaire. Il peut, le cas échéant, faire office de médiateur entre votre directeur de thèse et vous. Il peut assister au comité de thèse et être inclus dans le jury de thèse.

À

SAVOIR. LE dispositif de la Charte des thèses prévoit la possibilité de médiation.

L'IDÉE CONSISTE À chercher à résoudre le conflit en faisant appel à des médiations concentriques. Evidemment, il est souhaitable de ne pas être seul dans ce processus.

LES ASSOCIATIONS DE doctorants ont un rôle de soutien très important auprès des doctorants en difficulté. Si vous êtes en difficulté, n'hésitez surtout pas à aller voir l'association la plus proche. Vous rencontrerez d'autres personnes qui auront peut être eu des difficultés similaires et qui pourront vous aider à y voir clair. Enfin, une association regroupe des gens d'expériences diverses, dont un certain nombre qui maîtrisent bien le dispositif des Chartes des thèses. Des doctorants ou même de jeunes chercheurs peuvent aussi être de bon conseil et vous épauler.

Pendant la thèse

Le laboratoire

Le laboratoire est un espace de vie à condition de le faire vivre. Ajoutez vous en tant que maillon de chaîne parmi les personnels non-permanents doctorants et post-doc. Ne dérangez pas l'organisation pré-établie par les membres permanents tels que ITA (Ingénieur, Technicien, Administratif), chercheurs et enseignants-chercheurs. Cependant n'hésitez pas à être à l'initiative de réunions ou de propositions, et à discuter avec toute votre équipe pédagogique (directeur de thèse et co-encadrants).

À votre arrivée, prenez rendez-vous avec l'acteur principal du laboratoire, le directeur. Il est juridiquement garant de tous les risques que vous pouvez subir dans son laboratoire. Définissez avec lui vos conditions et horaires de travail. Pour tous problèmes faites d'abord appel à lui.

Le conseil de laboratoire qui rassemble certains membres nommés et élus (dont vous pouvez faire partie) est présidé par le directeur. Il est une instance consultative qui définit la politique du laboratoire : l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes, les questions budgétaires (demandes et répartition des crédits), les contrats de recherche et les transferts de technologie, la diffusion de l'information scientifique de l'unité, la gestion des ressources humaines et aussi la politique de formation par la recherche. Dans certains laboratoires, des doctorants sont élus au conseil. N'hésitez pas à vous y présenter et vous impliquer dans la vie de votre labo. Cela vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de la recherche.

Les séminaires sont des occasions d'invitation à la discussion avec des chercheurs d'autres équipes et de vous confronter à d'autres sujets, une bonne opportunité d'ouverture d'esprit. Il est indispensable que vous assistiez régulièrement aux séminaires et que vous y exposiez vos résultats.

Les soutenances de thèse font partie de ces temps forts de la vie du laboratoire. Il s'agit d'un doctorant qui expose trois ans d'activité de recherche en public en vue de l'obtention de son titre de docteur. C'est l'aboutissement d'une thèse, étape essentielle et marquante dans la vie de notre futur docteur, et imaginez vous un peu à sa place dans quelques années ! Il y a tout un décorum avec jury et grandes formules mais c'est somme toute assez anecdotique.

La vie du laboratoire

Vous faites partie d'une communauté (le laboratoire), et il est important

Pendant la thèse

que vous parliez aux autres membres de cette communauté, quels qu'ils soient. L'interaction avec les autres est cruciale pour se former à affronter les difficultés d'un environnement professionnel.

Bien sûr, vous serez plus facilement portés à discuter avec les autres doctorants et c'est absolument vital. Mais rien n'est plus désastreux qu'un laboratoire structuré en castes (doctorants, jeunes chercheurs, vieux chercheurs, techniciens) chaque catégorie sociale ne communiquant pas avec les autres. La recherche est devenue une affaire d'équipe et la qualité des relations humaines est un des facteurs essentiels du succès.

**S'IL
Y A
UN CONSEIL
CRUCIAL C'EST
BIEN CELUI-LÀ**

**N'ESTEZ PAS
SCOTCHÉ TOUT
SEUL SUR VOTRE
THÈSE PENDANT
TROIS ANS.**

N'hésitez pas à parler avec toutes les personnes de votre laboratoire et de votre équipe de formation doctorale. Cela vous apportera d'autres regards sur les divers métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quelques fois, il suffit d'un coup de pouce extérieur pour débloquer une situation, faire le point sur ses connaissances ou encore être aidé.

Sur le plan scientifique, il importe aussi de ne pas rester isolé. Communiquer son travail est indispensable. Vous vous ferez connaître mais surtout vous en tirerez des pistes pour des travaux et collaborations à venir. C'est souvent à la confrontation entre deux approches qu'ont lieu les progrès les plus intéressants. Prenez donc le temps de découvrir d'autres personnes que celles de votre petite communauté habituelle. Votre travail n'en sera que plus enrichissant.

Évidemment, cela peut ne pas sembler évident a priori : tout doctorant a un jour hésité à aborder un chercheur confirmé. Il faut se débarrasser de ce conditionnement, vous n'êtes plus étudiant. Toutes les questions sont bonnes à poser, et vous serez surpris de voir combien n'ont, en fait, pas encore reçu de réponse. Même après 10 ou 20 ans de recherche sur un sujet donné, nos ignorances restent sans lacunes... Concrètement, cela veut dire qu'il vaut mieux aller demander aux personnes compétentes plutôt que de sécher sur quelque chose de déjà étudié (ce qui ne dispense pas d'y passer du temps pour vraiment l'assimiler).

Pendant la thèse

Les établissements d'enseignement supérieur

Les conseils universitaires

Les universités sont administrées par trois conseils où des étudiants élus participent. Le Conseil d'Administration (CA) constitue l'organe décisionnel de l'université. Toutes les décisions ou propositions sont validées par ce conseil. Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) a pour mission de faire des propositions en matière d'enseignement, pédagogie et vie étudiante. Le Conseil Scientifique (CS) donne l'orientation de la recherche de l'université. Il est aussi le conseil dont dépendent les écoles doctorales.

À NOTER : Il est très important que des doctorants fassent partie de ces conseils universitaires pour représenter et faire entendre la voie des doctorants auprès des instances universitaires.



UNIVERSITÉ MONTPELLIER 1

Administration – Droit
– Economie – Gestion – Médecine
– Odontologie – Pharmacie – Sport
5, Bd Henri IV
BP 1017
34006 Montpellier
www.univ-montp1.fr
Tél : 04 67 41 74 45
Fax : 04 67 41 75 26

DREDEV : Direction de la Recherche, des Etudes Doctorales Et de la Valorisation

Tél : 04 67 41 74 45
Fax : 04 67 41 75 26 /

recherche@univ-montp1.fr

localisation : services centraux

SUMPPS : Service Univ. de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

5 rue école de médecine
34060 Montpellier cedex 2

Tél : 04 67 41 75 67

Fax : 04 67 41 75 61

smpss@univ-montp1.fr

localisation : Institut Buisson Bertrand (face à UFR Médecine)



UNIVERSITÉ MONTPELLIER 2

Sciences et Techniques du Languedoc
place Eugène Bataillon
34095 Montpellier
Tél : 04 67 14 30 30
Fax : 04 67 14 30 31
www.univ-montp2.fr

DRED : Division de la Recherche et des Etudes Doctorales

Tél : 04 67 14 31 08
Fax : 04 67 14 48 48

dred@univ-montp2.fr

Tél : 04 67 14 30 23

Bureau des allocataires, Moniteurs

Tél : 04 67 14 31 08

Localisation : Service du personnel enseignant; bâtiment 7, 1er étage derrière la salle de cours 7.01

SCOPPS : Service COMMun pour la Prévention et la Promotion de la Santé

Université Montpellier 2
cc 435

Tél : 04 67 14 31 48

Localisation : Bât 20 campus

Triolet

Pendant la thèse



UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3 - PAUL VALÉRY

Arts - Lettres - Langues - Sciences humaines et sociales
Route de Mende
34199 Montpellier cedex 5
Tél : 04 67 14 20 00
www.univ-montp3.fr

Études Doctorales

<http://alor.univ-montp3.fr>

Tél : 04 67 14 20 18

Localisation : Bât administratif

11 6D

SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Tél : 04 67 14 22 40

Localisation : Bât Charles Camproux MDE - 2ème tranche

Pendant la thèse



UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN

VIA DOMITIA

52 avenue Paul Alduy
66860 Perpignan
Tél : 04 68 66 20 00
Fax : 04 68 66 20 19
www.univ-perp.fr

DRED : Direction de la
Recherche, des Etudes Doctorales
Tél : 04 68 66 17 83
Fax : 04 68 66 22 46

SIMPPS : Service Inter
universitaire de Médecine Préventive
et de Promotion de la Santé
Tél : 04 68 66 24 46
Fax : 04 68 66 24 46
simpps@univ-perp.fr
localisation : RDC bât admin.

IUT



**ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'AGRONOMIE**

2 place Pierre Viala
34060 Montpellier cedex
Tél : 04 99 61 22 00
Fax : 04 99 61 25 80
www.agro-montpellier.fr



**ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE
MONTPELLIER**

8, rue de l'École Normale
34296 Montpellier cedex 5
Tél : 04 67 14 43 00
Fax : 04 67 14 43 53
www.enscm.fr



ÉCOLE DES MINES D'ALÈS

6 avenue de Clavières
30319 Alès Cedex
Tél : 04 66 78 50 00
Fax : 04 66 78 50 92
www.ema.fr

Pendant la thèse



**La MED - Maison
des Ecoles Doctorales de
Montpellier**

<http://med.univ-montp2.fr>
med@univ-montp2.fr

La Maison des Ecoles Doctorales
(MED) est une structure fédérative qui
rassemble toutes les écoles doctorales
des trois universités montpelliéraines.

Mise en place en juillet 2000,
la Maison des Ecoles Doctorales de
Montpellier a pour mission de préparer
le doctorant à son avenir professionnel.
Pour cela, elle organise des
formations transversales et diffuse des
informations sur son site Internet. Elle
réalise, grâce notamment à l'ADUM
(Annuaire des Doctorants et Docteurs
des Universités de Montpellier,
géré par l'association Contact), des
études sur le devenir des docteurs des
universités de Montpellier.

Directeur : Pr. Maurice Brunel
Chargée de mission : Sylvette Schmitt
cc 200, Université Montpellier 2
bât administratif (Bât 7)
34095 Montpellier cedex 5
Tél : 04 67 14 49 45

Les Ecoles Doctorales (ED)

Les informations données ci
dessous valent pour la période de
Septembre à Décembre 2006. A dater
de Janvier 2006, des remaniements
importants sont prévus dans les ED.

Elles ont pour mission :

- La formation complémentaire

des doctorants tant dans des aspects
de spécialité que de préparation à
l'insertion professionnelle (voir le
chapitre valorisation de votre thèse,
modules).

- *Le suivi et la mise en
application de la Charte des thèses*
des doctorants dont elle a la charge.

- *La mise en place d'un réseau*
entre équipes de recherche pour ce qui
concerne les questions de formation
doctorale.

Elles n'ont pas de compétences
sur la politique scientifique, ni
sur le fonctionnement interne des
laboratoires. Elles effectuent la
répartition des allocations de recherche
du Ministère. Elles sont responsables
du suivi des doctorants qui y sont
affectés et du respect des Chartes
des thèses des divers établissements
auxquels elles sont rattachées.

Pendant la thèse



ED DROIT ET SCIENCES SOCIALES (ED 461)

Université de rattachement :
Université Montpellier 1
Directeur : Daniel MAINGUY
dmainguy@wanadoo.fr
Coordonnées :

Université Montpellier 1
Faculté de Droit
39 rue de l'université Bureau
2.03, Bât. 1
34060 Montpellier cedex 2.
Responsable du service :
Mme Claudie BELLEVILLE
ecoledoctorale@univ-montp1.fr

Tél : 04 67 61 54 74
Fax : 04 67 61 46 28
Secrétariat : Mme Anne-Marie
MAUREL (04 67 61 54 73)
<http://www.droit.univ-montp1.fr/>



ED ECONOMIE ET GESTION (ED 231)

Université de rattachement :
Université Montpellier 1
Directeur : Jean Marie Boisson
Coordonnées : Facultés des
sciences économiques
Espace Richter, avenue de la

Mer CS 79706
34960 Montpellier cedex 2
Secrétariat : Mme Sabine de
Béchevel
edeg@isem.univ-montp1.fr
Tél : 04 67 15 84 25
Fax : 04 67 15 84 86
www.edeg.univ-montp1.fr



ED SCIENCES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES POUR LA SANTÉ (ED 168)

Université de rattachement :
Université Montpellier 1
Directeur : Christian Le Peuch,
Directeur adjoint Joël Bockaert
Coordonnées :
Institut de Génétique Humaine
141 rue de la Cardonille,
34396 Montpellier Cedex 5
Secrétariat : Catherine Larose
Catherine.Larose@igh.cnrs.fr
Tél : 04 99 61 99 04
Fax : 04 99 61 99 01
<http://cbs2.igh.cnrs.fr/>



ED INFORMATION, STRUCTURES, SYSTÈMES (ED 166)

Université de rattachement :
Université Montpellier 2

Pendant la thèse

Directeur : Michel Robert
robert@lirmm.fr
Coordonnées :
Université Montpellier 2 -
Campus Saint - Priest - Bât. 2
860, rue de Saint Priest
34 090 Montpellier Cedex
Secrétariat : Nadine Tilloy
nadine.tilloy@lirmm.fr
Tél : 04 67 14 97 12
Fax : 04 67 14 97 14
<http://www.edi2s.univ-montp2.fr>



ED SCIENCES CHIMIQUES ET PHYSIQUES (ED 459)

Université de rattachement :
Université Montpellier 2
Directeur : Jean-Louis Montero
montero@univ-montp2.fr
Coordonnées : ENSCM 8 rue
de l'Ecole Normale,
34296 Montpellier Cedex 5
Secrétariat : Karine Allenne
Kallenne@univ-montp2.fr
Tél : 04 67 14 43 44



ED SCIENCES DES PROCÉDÉS BIOLOGIQUES ET INDUSTRIELS (ED 306)

Université de rattachement :
Université Montpellier 2

Directeur : Jean-Marie Navarro
navarro@polytech.univ-montp2.fr
Coordonnées : UM2, CC023,
Place E. Bataillon,
34095 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 14 31 62
Fax : 04 67 14 42 92
Secrétariat : Régine Grasmick
grasmick@univ-montp2.fr
Tél : 04 67 14 33 14
http://www.univ-montp2.fr/etudier/formations/diplomes/dea/ed_spb.html



ED TERRE EAU ESPACE (ED 148)

Université de rattachement
Université Montpellier 2
Directeur : Marc Daignières
marcd@dstu.univ-montp2.fr
Tél : 04 67 14 38 94
Coordonnées : Laboratoire DL
CC060, Université Montpellier 2
Secrétariat : Marie France Roch
roch@dstu.univ-montp2.fr
Tél : 04 67 14 36 44
Fax : 04 67 14 36 42
<http://www.dstu.univ-montp2.fr/ECOLEDOC/index.html>

Pendant la thèse



ED BIOLOGIE DES SYSTÈMES INTÉGRÉS AGRONOMIE - ENVIRONNEMENT (ED 167)

Université de rattachement :
Université Montpellier 2

Directeur : André Charrier
andre.charrier@ensam.inra.fr

Directeur adjoint : Bernard Godelle

godelle@univ-montp2.fr

Coordonnées : CC064, UM2,
Place E. Bataillon, 34095 Montpellier
Cedex 5

Secrétariat : Martine Barraud
barraud@isem.univ-montp2.fr

Tél : 04 67 14 36 00

Fax : 04 67 52 41 00

<http://www.univ-montp2.fr/~edbi/index.html>

Responsable Gestion Modules :
Arnaud Martin MC UM2
arnaud.martin@cefe.cnrs.fr



ED LANGUES, LITTÉRATURES, CULTURES (ED 58)

Université de rattachement :
Université Montpellier 3 Paul

Valéry

Directeur: Luc Borot
luc.borot@univ-montp3.fr
Coordonnées :
Université Montpellier 3 Paul
Valéry, bâtiment administratif bureau
114

Route de Mende
34199 Montpellier
Secrétariat : Corinne Gilbert
corinne.gilbert@univ-montp3.fr

Tél : 04 67 14 20 81

Fax : 04 67 14 25 72



ED ESPACE, TEMPS, CIVILISATIONS (ED 60)

Université de rattachement :
Université Montpellier 3 Paul
Valéry

Directeur : Pascal Moliner

Coordonnées :

Université Montpellier 3 Paul

Valéry

Route de Mende
34199 Montpellier
Tél : 04 67 14 20 00

Fax : 04 67 14 20 52

Secrétariat : Corinne Gilbert

corinne.gilbert@univ-montp3.fr

Tél : 04 67 14 20 81

Fax : 04 67 14 25 72

Pendant la thèse



ED SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (ED 213)

Université de rattachement :
Université de Perpignan Via Domitia

Directeur : Alain Sériaux

alain.seriaux@univ-perp.fr

Coordonnées :

Université de Perpignan

52 avenue Paul Alduy, bât Y
2ème étage.

66860 Perpignan

Secrétariat : Josy Portillo et
Emmanuelle Cabrera

rech_lsh@univ-perp.fr

Tél : 04 68 66 17 77

Fax : 04 68 66 17 82

Bâtiment Y, nouvelle Faculté
des Lettres et Sciences Humaines,
2ème étage

<http://www.univ-perp.fr/lsh/rch/ecodoc-lsh/>



ED BIOLOGIE, ENVIRONNEMENT ET SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR (ED 305)

Université de rattachement :
Université de Perpignan Via Domitia

Directeur : Michel Delseny

dired305@univ-perp.fr

Coordonnées :

Université de Perpignan

52 avenue Paul Alduy

66860 Perpignan

Secrétariat : Malika Boumaza

seced305@univ-perp.fr
boumaza@univ-perp.fr

Tél : 04 68 66 17 36

<http://www.univ-perp.fr/see/ens/edbespi/>



ED SCIENCES DU MOUVEMENT HUMAIN (ED 463)

Université (s) de rattachement
: Aix-Marseille II, Montpellier 1,
Avignon, Nice

Directeur : Bootsma Reinoud
bootsma@laps.univ-mrs.fr

Coordonnées :

Université de la Méditerranée,
Faculté des sciences du sport, case
910,

163 avenue de Luminy

13288 Marseille cedex 09

Tél : 04-91-17-22-55

Fax : 04-91-17-22-52

Secrétariat : Mireille Meozzi

mireille.meozzi@staps.univ-mrs.fr

Tél : 04 91 17 04 36

Fax : 04 91 17 04 15

<http://www.edsmh.univ-mrs.fr>

Pendant la thèse

La bibliographie

La bibliographie est une des parties les plus importantes des recherches que vous menez. Elle vous permet, en plus de vous tenir au courant de l'avancement des travaux dans votre discipline, de vous construire un background de connaissances solides et de prendre du recul sur votre activité de recherche. Vous devez donc en faire régulièrement tout au long de votre thèse, et ce dès la première année.

Bibliographie en bibliothèque

Les bibliothèques sont une ressource inestimable lorsque l'on recherche des articles qui ont quelques années et qui ne sont donc plus disponibles sur le net. En rayon, vous trouverez les périodiques sur les 10 dernières années. Pour les revues plus anciennes, il faudra demander à un magasinier de les chercher en réserve.

Pour trouver la revue de votre choix parmi les bibliothèques universitaires de Montpellier, vous pouvez consulter la rubrique «Consultez notre Catalogue» sur le site www.biu.univ-montp1.fr. Vous pouvez emprunter des livres dans les différentes Bibliothèques Universitaires (BU) de l'Académie en vous présentant muni de votre carte d'étudiant. Pour cela, vous devez vous inscrire à la bibliothèque aux horaires prévus pour les inscriptions. Les départements de recherche et laboratoires ont aussi souvent des bibliothèques internes, en libre accès au personnel.

Bibliographie en ligne

Les bibliothèques mettent à disposition des revues en ligne. Ces revues sont accessibles soit sur les postes informatiques en libre-service, soit dans vos laboratoires.

Listes des éditeurs :

<http://www.biu.univ-montp1.fr/biu/BIUelectronique.html>.

Certains départements de recherche ont aussi des abonnements spécifiques. Informez-vous auprès de votre directeur de département.

Enfin, un certain nombre d'éditeurs laisse les revues de plus d'un an en libre accès.

Il faut toutefois noter que généralement, sont en ligne uniquement les numéros de moins de 5 ans. Ce n'est donc pas demain que vous pourrez vous passer des B.U. Il existe aussi un outil de recherche bibliographique encore peu connu mais très utile est le site <http://scholar.google.com>, vous pouvez aussi utiliser le site de NCBI <http://www.ncbi.nlm.nih.gov>.

Pendant la thèse

Organiser sa bibliographie

Un certain nombre de logiciels permettent d'organiser sa bibliographie : EndNote, reference Manager, ProCite...

N'attendez pas le dernier moment pour saisir votre biblio ! La rédaction de votre manuscrit est grandement facilitée si votre biblio est déjà organisée et vous aurez eu le temps de prendre en main le logiciel, ce qui vous évite une perte de temps inutile en fin de thèse !

BU UNITÉ MÉDICALE PÉDAGOGIQUE 641 Avenue du doyen Giraud Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 20h	BU SCIENCES Place Eugène Bataillon Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
BU PHARMACIE 11 Avenue Charles Flahaut Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30	BU LETTRES ET SCIENCES HUMAINES Route de Mende Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 19h Annexe : ouverture du lundi au vendredi de 10h à 18h

Le développement de la thèse

À l'issue de la première année... vient la seconde année. En un peu plus d'un an, l'objectif du thésard est de mener à bien l'entreprise qu'il a décrite dans sa proposition de thèse, et de présenter son travail dans des conférences. C'est la période centrale de votre thèse, celle, pendant laquelle vous allez avancer sur votre sujet. Vous êtes maintenant pleinement dans le bain, et vous commencez à prendre plus d'assurance. Durant toute cette période, vous devez gérer votre temps de manière optimale si vous voulez arriver au bout du projet défini durant la première année.

Attention, la dispersion dans le travail provient de multiples sources. Le grand danger est de papillonner d'un problème à un autre surtout quand les obstacles apparaissent. On bute sur une manip, un programme, un calcul, alors on se met à un autre problème, ou on survole les derniers articles parus. Sachez que votre capacité à surmonter les difficultés est un paramètre essentiel de votre compétence dans la recherche. Votre directeur de thèse est là pour vous aider à gérer votre temps, sans vous confiner sur la paillasse ou au bureau.

Pendant la thèse

Un bon directeur de thèse ne doit pas trop vous focaliser sur un unique sujet, mais vous aider à gérer des priorités, ce qui peut conduire à en abandonner certains aspects pour un temps. Mais vous devrez aussi trouver la ténacité nécessaire, qualité indispensable pour faire de la recherche.

Vous devrez apprendre à faire le vide devant votre peur de l'échec, devant l'angoisse du manque d'idées ou de la feuille blanche, mais aussi devant l'ivresse du succès facile. Vous devrez affronter vos propres limites, vos complexes et vos frustrations et apprendre à passer à travers ces murs qui vous enferment. Si vous y arrivez, alors c'est que vous avez la capacité d'être un véritable chercheur. Enfin, plusieurs qualités doivent être mobilisées dans les différents contextes professionnels. La ténacité et la capacité à dépasser son "angoisse de créativité", le contact humain, la capacité à communiquer et à travailler en équipe. Sur ces points, là aussi, votre progression doit vous conduire à préciser ou à révéler ce que vous êtes.

Apprenez aussi à gérer votre temps. Les sources de dispersions extraprofessionnelles existent aussi. A priori vous le savez déjà. Essayez quand même de vous discipliner. Il est bon de faire quelque chose en dehors de sa thèse, mais en ce domaine aussi "qui trop étreint mal embrasse"... Choisissez des priorités et menez vos projets à terme. Évitez le papillonnage exponentiel.

Le comité de thèse

À l'issue de votre première année de thèse, vous avez, d'après la Charte des Thèses, la possibilité de réunir un comité de thèse. Ce dernier est composé de vos encadrants et de scientifiques du domaine. Il a pour rôle de faire un point sur l'orientation de vos recherches. Dans bien des cas, si au bout d'un an de thèse vous vous sentez perdu, le comité de thèse sera une aide précieuse. Toutefois vous pouvez aussi réunir ce comité (dont vous choisissez les membres avec vos encadrants) dès le début de la thèse afin de présenter votre sujet et comment vous le voyez évoluer. Ce premier avis extérieur dès le début peut être bien utile si le sujet a été mal cerné, ou des aspects oubliés.

Valoriser sa thèse

Il ne suffit pas de faire une bonne thèse pour être considéré comme un bon chercheur, il faut aussi publier des articles avec une audience internationale et présenter son travail en séminaire ou lors de congrès. La valorisation via le dépôt de brevet est également une forme de communication importante dans le privé comme dans le public. Quelle que soit la forme retenue, la communication

Pendant la thèse

de vos travaux et résultats est une étape primordiale pour votre future insertion professionnelle car cela constitue l'élément principal d'évaluation pour la plupart des recruteurs, notamment dans le domaine public.

Les articles

Les publications les plus valorisées sont celles où la sélectivité du comité de lecture, qui détermine les acceptations à parution, est la plus élevée. Ce comité désigne plusieurs « referees » qui vont être chargés d'évaluer votre contribution.

Choisir une revue

Un travail de ciblage thématique est nécessaire. Vous devez aussi jauger l'importance de votre contribution pour déterminer quelle revue est susceptible d'accepter votre contribution. Enfin, il existe une différence suivant le format des articles :

- Le format lettre limité à quelques pages. Il est destiné à la publication rapide de résultats nouveaux et originaux.
- Le format article est destiné à donner des résultats détaillés.
- Le format « review » est destiné à faire le point sur un sujet. En général, ces articles ont été sollicités par le comité de lecture auprès d'experts du sujet pour faire un état de l'art.

Ecrire et soumettre

Un bon directeur de thèse doit vous apprendre à rédiger un article. Ce doit être un relecteur critique mais constructif. Il est très utile également de faire relire votre article à plusieurs personnes avant de l'envoyer. Tout bon article devrait comporter au moins les trois éléments suivants :

- Le contexte : quelle est la motivation du travail effectué ? Quels ont été les travaux importants qui l'ont précédé ? Quelles sont vos perspectives ?
- La valeur ajoutée : en quoi votre travail apporte-t-il une contribution significative au sujet ?
- La précision ou l'art de trouver les mots justes, de décrire les points essentiels et rien que les points essentiels avec concision et clarté.

Les congrès

Un jeune chercheur bien encadré ne devrait pas avoir à trouver lui-même ses conférences. En effet, chaque encadrant connaît la plupart des conférences valables et surtout reconnues comme valables. En général, les organisateurs de conférences ou de congrès effectuent un appel à communication sur le thème

Pendant la thèse

développé au cours de ces congrès. Si votre sujet vous semble en adéquation avec la thématique, envoyez un résumé des travaux que vous voulez présenter. Vous aurez alors peut-être l'opportunité de présenter un poster et/ou d'effectuer une présentation orale.

Les Brevets

UN BREVET : NOUVEAUTÉ, ACTIVITÉ INVENTIVE, APPLICATION INDUSTRIELLE.

Le brevet est un outil juridique qui doit trouver son application dans les domaines économiques et industriels. La volonté actuelle d'augmenter le nombre de brevet dans les universités, ainsi que les transferts de technologie entre laboratoires et entreprises, se traduit par l'essor des services de valorisation. A Montpellier, on peut citer le service en essor de valorisation de l'Université de Montpellier 2 (VARRI, voir plus loin dans le guide) et le service très développé de valorisation du CNRS pour la région Languedoc-Roussillon.

Antagonisme publication/brevet ?

Les chercheurs considèrent souvent que la valorisation de leurs recherches se fait exclusivement par leurs publications. Il est vrai que c'est sur le nombre de publications/an que les organismes de recherche jugent de la qualité d'un chercheur. Cependant, une fois publiées, les découvertes du chercheur tombent dans le domaine public : il n'est alors plus possible de les valoriser en terme de brevet.

Ordre et délai de publication des recherches

Si une demande de dépôt d'un brevet est faite, la publication des résultats dans un journal scientifique est possible dès que le dépôt a été enregistré. Le brevet fera l'objet d'une publication 18 mois après le dépôt. Il sera délivré ou non après un examen du dossier par l'office de brevet du ou des pays concerné(s).

Pourquoi et comment valoriser la recherche par le brevet ?

Le dépôt des brevets est décidé et effectué à la demande des chercheurs par leurs organismes de rattachement (organismes de recherche, universités) via leurs services de valorisation. Depuis 2001, 50% des revenus de licences reviennent aux inventeurs de brevets après déduction des frais de propriété engagés par les organismes. Le reste est partagé par moitié entre le laboratoire et les organismes de rattachement. De plus, depuis 2005, une prime de 3000 € par brevet est accordée aux inventeurs (avec partage entre les inventeurs). 20% sont accordés 1 an après le dépôt de brevet, le reste à la signature de la première

Pendant la thèse

licence du brevet.

Alternative au brevet

Le délai de publication d'un brevet est long : 18 mois. Si une autre personne dépose un brevet sur les découvertes que vous avez effectuées pendant cet intervalle de temps, vous ne pourrez plus ni breveter ni exploiter le fruit de vos découvertes sans risquer une accusation de contrefaçon. Le moyen de prouver que vous avez « un droit de possession personnelle antérieur » sur des découvertes est l'**ENVELOPPE SOLEAU**, que vous aurez préalablement déposée à l'INPI (institut national de propriété industrielle). Comportant beaucoup moins de contraintes administratives, financières et temporelles que le brevet, l'enveloppe Soleau vous permettra d'exploiter vos découvertes et ce droit sera accessible à votre entreprise. Cependant ce droit vous est propre : vous ne pourrez pas délivrer de licences d'exploitation.

LES CAHIERS DE LABORATOIRE NATIONAUX sont aussi un moyen d'antérioriser les découvertes, en cas de litige entre deux laboratoires de recherche. Cependant, en Europe, le brevet appartient au premier déposant.

Pour déposer un brevet

Renseignez-vous auprès des services de valorisation des universités et organismes de recherche. Ils doivent vous renseigner sur la brevetabilité d'une invention, vous rédiger les contrats d'exploitation de licences avec les entreprises....

Renseignements :

INPI :

<http://www.inpi.fr/>

Questions fréquemment posées sur les brevets :

http://www.wipo.int/patentscope/fr/patents_faqs.html

ATTENTION, la législation et les règlements d'application sont modifiés très fréquemment. Renseignez vous !

Textes de loi :

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Service de valorisation de l'UM2 (VARRI) :

<http://www.univ-montp2.fr/varri/accueil.htm>

(Voir aussi plus loin dans le guide)

A noter : UM1 et UM3 possèdent aussi leur service de valorisation,

Pendant la thèse

moins développés toutefois. Voir sur les sites des universités.

Service de valorisation du CNRS,
région Languedoc-Roussillon
M. Jocelyn Méré
Chargé d'affaires industrielles,
européennes et internationales
CNRS - Délégation Languedoc-Roussillon
Service du Partenariat et de la Valorisation
1919 Route de Mende
34293 Montpellier Cedex 05
tel : 33 4.67.61.34.41
fax : 33 4.67.04.32.36

Valorisation de la recherche par la création d'entreprise innovante

Si vous vous sentez apte à envisager la création d'une entreprise innovante, issue de votre recherche...

Adressez vous aux services de valorisation, aux services d'incubation et aux pépinières.

Votre projet entrera tout d'abord en phase de « pré-incubation », par exemple par le LRI (incubateur du Languedoc-Roussillon). Une expertise permettra de bien cerner le projet et de monter le dossier. Si vous passez l'étape du « comité de sélection », vous entrez en phase d'« incubation » : étude de la technologie, du marché, montage de l'équipe, étude juridique, business plan. Les phases de pré-incubation et d'incubation peuvent prendre jusqu'à deux ans.



**UN PETIT AVANT GOÛT DE TOUT CELA PAR LA SENSIBILISATION
À LA CRÉATION D'ENTREPRISE INNOVANTE : PARTICIPEZ AUX
DOCTORIALES® !**

Pendant la thèse

Ce séminaire national, à l'initiative du ministère chargé de la recherche et de l'association Bernard-Gregory, est mis en place sous forme de module par la MED (Maison des écoles doctorales de Montpellier) med@univ-montp2.fr

Si vous avez manqué l'édition des Doctoriales® de Montpellier, **LE « DOCTORAMA »** est organisé par l'incubateur de l'école des Mines d'Alès plus tard dans la saison.

Conseils et financements : <http://www.oseo.fr/>
Lieux d'accueil pour les porteurs de projet : orientation,
conseils, formation, financement, hébergement :
Incubateur technologique de l'école des Mines d'Alès
<http://www.incubateur.ema.fr/>

Incubateur du Languedoc Roussillon (antenne sur
le site de l'UM2, RDC bâtiment 7) <http://www.lr-incubation.com/presentation/cadre.htm>

Le CEEI (centre européen d'entreprises et d'innovation)
de Montpellier : Depuis 1987, plus de 300 entreprises ont été
accompagnées par le CEEI de Montpellier Agglomération.
<http://www.creer-une-entreprise.com/>
<http://www.demarrez-votre-entreprise.com/>

Pépinières d'entreprise Cap Omega et Cap Alpha
<http://www.capomega.com/>

Un business plan téléchargeable:
<http://www.capalpha.com/>

Pour la Biopharmacie :
<http://www.capgamma.com/>

Les modules de thèse

Les formations complémentaires sont un moyen pour vous d'acquérir des connaissances supplémentaires et de prendre pleinement conscience de toutes vos potentialités.

C'est donc un élément crucial pour l'élaboration du projet professionnel post-thèse. Même si vous vous destinez à une carrière académique, n'oubliez pas que vous ne travaillerez certainement pas toute votre vie sur un même sujet. Vous aurez de plus une mission pédagogique qui nécessite une formation généraliste solide, une grande culture scientifique et une ouverture sur d'autres horizons que le monde universitaire.

Pendant la thèse

La validation des formations complémentaires est de la compétence de l'École Doctorale (ED) dont vous dépendez. Une école doctorale peut valider comme formation quelque chose qu'elle n'organise pas elle-même. Par exemple, une école d'été, une conférence, ou encore une formation à la recherche d'emploi organisée par une autre institution. Vous devez prendre une part active dans la composition de votre programme de formation complémentaire et ne devez pas hésiter à proposer des alternatives à ce qui est déjà proposé par les écoles doctorales. Chaque école demande un nombre d'heures de formation minimal qui vous sera indispensable pour être autorisé à soutenir votre thèse. Ce nombre d'heures n'est qu'un minimum, n'hésitez pas à faire un maximum de formations !

Informez vous auprès de votre école doctorale pour connaître le nombre d'heures de formation minimale obligatoire, ainsi que le type de formation qu'elle valide. Vous trouverez ces informations le plus souvent sur le site de votre école doctorale. Le principe des modules pour les ED est de minimum 10 ECTS (European Credit Transfer System) à suivre sur la durée de la thèse. Donc cela revient souvent à 50 heures plus 50 heures de formation (première et deuxième année). Il y a aussi des variations entre ED (voir ci-dessous). Attention car la traduction entre ECTS et nombre d'heure n'est pas aussi simple, puisque les ECTS indique une quantité de travail fourni par le doctorant et non une quantité d'heures dispensées par les enseignants.

A NOTER : LE STATUT DE MONITORAT DIMINUE SOUVENT DE MOITIÉ CE TEMPS DE FORMATION OBLIGATOIRE, CAR LE MONITORAT VOUS FORME AUSSI PAR AILLEURS.

Obligations du doctorant en terme de formation, par école doctorale:

ED Droit et Sciences Sociales (ED 461), ED Langues, Littératures, Cultures (ED 58), ED Espace, Temps, Civilisations (ED 60)

Aucune obligation de suivi de module

ED Economie et Gestion (ED 231)

Les doctorants doivent avoir validé deux Unités de Valeur (soit approximativement un minimum de 40 heures de cours) pour se présenter à la soutenance. Ces deux unités de valeur peuvent être représentées par des cours (20 heures) pris dans les Masters ou les Ecoles doctorales de Montpellier ou extérieures. Ces enseignements devront avoir fait l'objet d'une validation

Pendant la thèse

préalable du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale.

ED Sciences Chimiques et Biologiques pour la Santé (ED 168)

Les doctorants de première ou deuxième années de thèse doivent suivre des formations (minimum 50 heures) parmi les modules transversaux proposés sur le site de l'école doctorale ou sur le site de la Maison des écoles doctorales. Ce minimum de 50 heures de formation est une obligation pour pouvoir soutenir sa thèse au sein de l'École Doctorale. Le fait d'être MONITEUR dispense d'un module sur les 2 exigés. Les doctorants médecins ou internes en médecine sont dispensés d'un module sur les 2 exigés.

O **DISTINGUE** **DEUX TYPES DE** **FORMATION :**

LES FORMATIONS disciplinaires visent à apporter, ou à renforcer, des connaissances ou des compétences dans une spécialité donnée.

LES FORMATIONS transverses : au contraire des précédentes, elles apportent des compétences et des connaissances qui sont soit communes à la plupart des ensembles disciplinaires, soit complètement transverses.

ED Information, Structures, Systèmes (ED 166)

Chaque doctorant doit suivre un minimum de 80 heures pendant les deux premières années de la thèse.

ED Sciences Chimiques et Physiques (ED 459)

Les doctorants doivent suivre 3 modules pendant la thèse à prendre dans les listes proposés par les Master 2 de l'École Doctorale et dans les modules proposés par la Maison des Ecoles Doctorales. Les congrès, séminaires et autres peuvent éventuellement être validés par l'école doctorale après accord préalable. Deux modules doivent être suivis en 1ère année de thèse et un module en 2ème année. Pour les moniteurs le monitorat équivaut à un module suivi.

ED Sciences des Procédés Biologiques et Industriels (ED 306)

Chaque étudiant doit suivre un minimum de 90 heures pendant les trois années de la thèse.

ED Biologie des systèmes intégrés Agronomie - Environnement (ED 167)

Durant les deux premières années de la thèse, le doctorant doit

Pendant la thèse

suivre chaque année au minimum 50 heures de formation correspondant à différents modules. Il y a deux types de modules : les modules de formation scientifique et les modules d'ouverture professionnelle. Chaque doctorant doit suivre sur l'ensemble de la période doctorale 50% de modules scientifiques et 50% de modules d'ouverture. Le choix des modules scientifiques est effectué en accord avec le responsable de la Formation Doctorale et le Directeur de Thèse. Le doctorant choisit lui-même les modules d'ouverture en rapport avec son projet professionnel.

ED Terre Eau Espace (ED 148)

Les doctorants doivent suivre 4 modules de 25 h pendant la thèse à choisir dans les listes proposées par les Master 2 et dans les modules proposés par la Maison des Ecoles Doctorales. Les congrès, séminaires, université d'été et autres peuvent éventuellement être validés par l'école doctorale après accord préalable. **Pour les moniteurs le monitorat équivaut à un module suivi.**

ED Biologie, Environnement et Sciences pour l'Ingénieur (ED 305)

La participation à des modules est obligatoire pour tous les étudiants inscrits en thèse et en l'absence de validation de module à hauteur d'un minimum de 100 heures, la soutenance de votre thèse ne serait pas acceptée

Sont validables par l'école doctorale : Les modules organisés par l'ED 305 (valorisation et propriété intellectuelle, anglais, Science et Société/Fête de la Science), Les cours et stages CIES pour les moniteurs, Les actions de tutorat et d'encadrement d'étudiants ou de classes de lycée et de collège, La participation aux Doctoriales®, La participation à des cycles de séminaires ou de sessions de formations, à conditions que la formation dépasse 25 heures, Les stages de formation en laboratoire, autre que votre laboratoire d'accueil, La participation à des colloques internationaux, d'une durée supérieure à trois jours.

Dans tous les cas, un justificatif (attestation de participation ou attestation de votre directeur de thèse) est nécessaire. L'Ecole Doctorale peut vous aider financièrement pour participer à ces activités. N'hésitez pas à contacter (dired305@univ-perp.fr), ou à contacter Malika Boumaza (seced305@univ-perp.fr) en cas de doute ou de besoin de renseignement.

ED Sciences Humaines et Sociales (ED 213)

Les doctorants en sciences doivent suivre un minimum de 100 heures pendant les trois années de la thèse.

Pendant la thèse

LISTES DES MODULES MED DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER



À Montpellier, les ED, la Maison des Ecoles Doctorales (MED) et l'association Contact œuvrent à la mise en place des modules pour les doctorants. La liste de ces modules est dans votre compte ADUM (voir annexe) sous l'onglet MODULE <http://adum.igh.cnrs.fr/index.pl>. L'inscription à ces modules se fait directement par inscription sur le compte.

Attention, surveillez l'apparition de nouveaux modules tout au long de l'année, pour ne pas passer à côté de la thématique qui vous intéresse plus particulièrement.

Ces modules sont payants, mais la charge revient en général au laboratoire ou à la MED et rarement aux doctorants (se renseigner lors de l'inscription au module).

Ci-dessous vous trouverez la liste des modules proposés par la MED pour l'année 2005-2006 dans l'académie de Montpellier. Pour l'année 2006-2007, des modules

reconduits, et des nouveaux modules encore plus intéressants.

Catégorie : Aide à l'insertion professionnelle

Gestion de Projet (2)
Doctoriales® Mèze (34)
printemps 2006, et en 2007
(voir le site de la MED rubrique modules et celui des Doctoriales)

<http://med.univ-montp2.fr/doctoriales/index.html>

Préparer son insertion professionnelle

Gestion de projet
La recherche scientifique publique : fonctionnement & recrutement

Le nouveau chapitre de la thèse (NCT) : valorisation des compétences

Catégorie : Cours et Conférences

ETINCELLE : Créer une entreprise, pourquoi pas vous ?

Catégorie : International

Anglais préparation TOEIC, TOEFL niveau faible - moyen

Catégorie : Monde socio-économique

Gestion de la PME et animation du projet d'entreprises - Interactions avec l'outil comptable

Qualité en recherche
Découverte de l'entreprise : de la connaissance à la création

Pendant la thèse

Catégorie : Ouverture scientifique

Éléments d'histoire des sciences et de didactique pour le métier d'enseignant chercheur

Philosophie des Sciences

Environnement & développement durable

Il existe d'autres modules qui se déroulent à Avignon, Marseille ou Grenoble. Vous pouvez bien sûr opter pour l'un d'eux aussi. Dans ce dernier cas, l'ED doit préalablement valider la formation proposée par le doctorant. Pour ce faire, le doctorant doit envoyer, avant son inscription, au secrétariat de l'ED, une fiche de présentation de la formation qu'il souhaite suivre. Cette fiche doit comprendre le nom du responsable et son institution de rattachement, la durée de formation, son descriptif et la liste des intervenants. Les formations CIES sont validées par l'ED au titre des formations à l'insertion professionnelle.

Soutenance et rédaction

La thèse peut être vue un peu comme une course de fond : il faut se montrer résistant et opiniâtre durant toute sa durée. La dernière partie, celle de la rédaction, s'apparente alors au sprint final... On en a marre et on a envie que ça s'arrête, mais il faut aller jusqu'au bout et donner le meilleur de soi-même.

On différencie deux types de thèses : les thèses « sur papiers », qui comporteront en général trois publications. Les thèses « classiques », rédigées sous forme de mémoire.

Quel que soit le type de manuscrit choisi, la thèse doit être rédigée et soutenue obligatoirement en français sauf cas particuliers des labels européens et de cotutelle. Un label européen est obtenu lors d'un séjour d'au moins un trimestre dans un laboratoire situé dans un autre pays européen. Dans ce cas, la soutenance orale devra être soutenue dans les deux langues, et le manuscrit devra comporter un long résumé dans l'autre langue. En ce qui concerne les thèses en cotutelle, la soutenance a lieu dans les deux langues, et le lieu de soutenance détermine la langue de rédaction dominante, même si un long résumé dans l'autre langue doit toujours figurer.

Selon l'article 11 de loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française : Art. 11. - La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers.

Pendant la thèse

Notez qu'il appartient aux différents conseils d'établissements de décider des modalités de rédaction d'une thèse.

À l'Université Montpellier 2, il est du ressort des écoles doctorales d'établir les conditions pour approuver ou non une thèse sur travaux... Voyez donc simultanément vos directeurs d'ED et de thèse... pour éviter les confusions.

Lorsque l'on rédige sa thèse, les contraintes finales de dates définies par l'administration sont fixes, bien que la durée de rédaction diffère (on y reviendra...). Il faut donc prévoir... (voir le chapitre suivant)

Pour la Soutenance à date J...

J - 6 semaines : Désignation des rapporteurs par l'annexe A (Habilités à Diriger des Recherches, extérieurs à l'ED et à Montpellier, et PAS le directeur de thèse), remise du mémoire de thèse à l'administration (mémoire en recto qui peut être en N/B), composition prévisionnelle du jury, mise à jour de l'ADUM.

N^B :

VOUS VOUS ENGAGEZ alors à envoyer la thèse sous 48h aux rapporteurs. Ces 48h peuvent vous permettre de finaliser le mémoire (forme, sommaires...)

J - 3 semaines : désignation des membres du jury dans l'annexe B, et établissement d'une date de soutenance. Le jury comprend au moins trois membres et au maximum 6 membres dont obligatoirement le directeur de thèse et un Professeur de l'UM II. Un tiers du jury au moins doit être extérieur à l'établissement et à l'école doctorale et la moitié au moins composée de cadre A (Professeur ou assimilés), le Directeur de thèse ne peut être choisi comme Président de JURY.

N^B :

L'ANNEXE B NE peut être déposée sans avoir reçu les rapports des rapporteurs. Ces rapports, souvent attendus avec beaucoup d'impatience donnent un avis sur la thèse (fond, forme) et sur la soutenance.

Il faut alors préparer l'oral : 45 min de présentation équivalent à 50 diapos power point environ, et cela prend un peu de temps à réaliser tout de même... On

Pendant la thèse

a tendance à attendre le dernier moment pour s'y mettre. Bien évidemment c'est une erreur : pour une fois que le travail à exécuter est bien défini, autant prendre le temps pour ne pas être stressé... Une maîtrise parfaite de sa présentation orale garantit moins de tension et de stress à l'arrivée.

S'informer sur d'éventuelles publications parues sur notre sujet juste avant la soutenance peut s'avérer utile pour répondre aux questions du jury: en effet, durant la fin de la rédaction, il y a des chances pour qu'on ait fait un gros « blanc » dans la veille biblio !!!

La date de soutenance est déterminée par la disponibilité des membres du jury. Le directeur de thèse propose, et ils disposent...

Et la Rédaction !

Pour une thèse « sur papiers », la rédaction commence dès l'écriture de la première publication. Certains doctorants (vernissés) ont de la matière pour écrire sur leur DEA et ont ainsi rapidement une première publication. Il faut compter environ 6 mois entre l'écriture d'un article et sa soumission, et 1 à 2 ans pour qu'il soit publié. Ainsi, à la fin du contrat de thèse, la rédaction peut être extrêmement rapide : partie bibliographique introductive, liens entre les articles (expliquer la démarche et les avancées scientifiques), conclusion et perspectives. De plus, autre avantage, ce type de thèse est immédiatement valorisable (pour les contrats de qualification par exemple, dont les dossiers doivent être constitués avant fin Décembre). On peut donc prévoir 2 à 3 mois pour la rédaction... cela peut aussi s'étendre jusqu'à 6 mois.

Les thèses « mémoire » s'écrivent sur une durée plus longue... car il faut tout écrire, faire toutes les figures... tout soumettre au directeur de thèse (alors que pour la thèse sur papiers, cette étape est réalisée en partie AVANT). Cependant, l'avantage de tout écrire est qu'on peut développer sa thèse à fond, exploiter toutes les hypothèses, ajouter une touche plus personnelle : c'est un « mémoire... ». Au contraire, dans les papiers, on synthétise, on synthétise...

Toutes les thèses ne permettent pas d'écrire plusieurs papiers avant la fin. Quand il y a beaucoup de données analytiques à acquérir, beaucoup de travail en labo, on n'a guère le temps d'écrire une publication. De plus, lorsque la thèse nécessite l'utilisation de beaucoup de méthodes analytiques complémentaires, il est difficile d'interpréter avant l'acquisition de la totalité des résultats.

Ce type de thèse peut prendre du temps à écrire, il faut s'y prendre tôt (avant la fin de la troisième année) et fixer une date ferme pour la fin des manip (c'est tellement facile de tomber dans l'envie d'en faire un peu plus pour avoir

Pendant la thèse

une meilleure thèse...). Les intérêts du directeur et du thésard ne concordent pas forcément à cette période.

Pensez bien que si votre temps de rédaction dépasse la date de fin de contrat, vous serez au chômage : c'est bien, vous diront les « vieux de la vieille » qui n'en bénéficiaient pas... Certes, mais une ARE (allocation de retour à l'emploi) sert à rechercher un emploi en évitant une situation financière trop précaire. Et dites-vous bien que trouver un emploi après la thèse n'est pas toujours immédiat... Voir chapitre 3, après la thèse.

CE QU'IL FAUT ABSOLUMENT ÉVITER :

NE VOUS ENFERMEZ pas dans des emplois du temps rigides du style "je dois avoir écrit 100 pages à telle date".

LA PLANIFICATION DE votre travail est nécessaire, mais doit être suffisamment souple et adaptable aux circonstances. Ne vous repliez pas sur vous-même en refusant de vous accorder toute pause.

Gestion du stress durant la thèse

Le début de la thèse est souvent une réussite en soi : l'aboutissement d'une longue période d'études, l'obtention de la bourse rêvée avec le sujet idéal. L'idéalisation de la recherche et de la thèse peut être la raison pour laquelle le thésard commencera à se sentir mal lorsque les choses ne se déroulent pas comme il l'espérait.

Les paramètres inhérents à un travail de recherche sont clairement des facteurs de stress pour un doctorant. L'activité de recherche nécessite une remise en question permanente qui peut être difficile à gérer et induire un manque de confiance, une instabilité. Le facteur temps est aussi difficile à gérer dans l'activité de recherche. Il faut réussir à gérer un projet durant un temps défini mais tellement long qu'il semble extensible.

L'absence de rôle clairement défini peut aussi induire un stress chez le thésard. Le doctorant est toujours étudiant, mais on attend de lui qu'il se comporte comme un chercheur du point de vue des prises d'initiatives, de l'investissement dans son travail, de la confrontation à l'équipe : dur à gérer. Le directeur de thèse peut être parfait (ça existe certainement...) mais aussi absent, autoritaire, despotique...

Face à des situations de stress, chacun développe des techniques destinées à les maîtriser.

Pendant la thèse

Le stress convenablement maîtrisé peut alors jouer un rôle moteur et positif, en conduisant chacun à se dépasser.

Ces techniques de maîtrise du stress sont :

La gestion de la situation, qui comporte plusieurs étapes : cibler les objectifs, rechercher les informations, élaborer un plan d'action, rechercher un soutien et des conseils

L'entraînement à la situation : c'est une activité fondamentale que vous pratiquerez sans le savoir et qui constitue un véritable apprentissage des situations de stress.

Malgré tout, il y aura des moments où vous vous sentirez dépassé, mal-en-point, vous aurez l'impression que vous n'y arriverez jamais, vous sentez que vous craquez.

Avant d'arriver à cette phase, des signes précurseurs apparaissent et sont des signaux d'alarme que vous devez savoir repérer. Ce sont les difficultés de sommeil, l'irritabilité, le sentiment de tension intérieure. Ne négligez pas ces symptômes et ne vous en culpabilisez pas. Parlez-en franchement à votre directeur de thèse et à vos collègues car vous devez vous aménager un temps de repos. Se mettre au vert quelques jours. L'apparition des symptômes de stress aigu signifie qu'il est grand temps de faire une pause. Ignorez les et les choses vont se dégrader assez vite et de manière plutôt désagréable... Il vaut bien mieux s'éloigner plusieurs jours, sans bouquins, sans documents, ni ordinateur, histoire de manger, dormir, voir vos proches et prendre l'air.

Si les difficultés persistent ?

Vous vous sentez débordé, vous partez une semaine buller dans un paysage bucolique, à regarder les vaches brouter et à votre retour, rien n'a changé. Dans ce cas, vous avez besoin d'aide extérieure pour mieux gérer le stress. En prenant du recul et avec une aide extérieure, vous comprendrez peut-être qu'il est temps pour vous de changer de positionnement professionnel. Cela peut aller de la simple mise au point avec vos collègues à un changement plus global.

Pendant la thèse

N^{OS} CONSEILS

SAVOIR SE DÉGAGER de la situation stressante : Quelle que soit votre capacité de travail et de concentration, vous ne pouvez pas pendant plusieurs années vous consacrer uniquement à votre travail. Il est nécessaire de prendre des temps de repos pour récupérer.

SAVOIR FAIRE DES pauses : Ces moments de pause vous permettront de recharger vos batteries. Un week-end sans document à la mer ou à la montagne, une soirée avec des amis ou au cinéma sont nécessaires à votre équilibre. Vous ne devez surtout pas culpabiliser quand vous vous les accordez. Le temps en apparence perdu sera amplement regagné par un travail plus efficace ensuite.

GARDER VOTRE RÉSEAU de relations sociales et familiales : C'est votre bouteille d'oxygène, ce qui vous maintient dans la vie au-delà des murs du labo et des collègues de travail.

IL Y A une vie en dehors du labo et vous ne devez pas l'oublier. Veillez à votre forme physique : Dormez bien, mangez convenablement, faites une activité physique. Veillez à ne pas consommer trop de stimulants (café, thé, coca cola...).

MÉNAGER SON CORPS et son énergie : Le piège le plus fréquent est la dispersion d'énergie provenant de la surcharge de travail de thèse ou d'activité annexe. N'espérez pas vous en sortir en poussant la machine à fond tout en vous dispersant au maximum. Vous risquez de mettre votre santé en péril et de vous planter. Il est fortement recommandé d'avoir des horaires les plus réguliers possibles, de dormir suffisamment de bien s'alimenter. Ces conseils peuvent vous sembler naïfs, mais si vous faites n'importe quoi de votre corps, il vous le fera savoir.

Partie 3:

APRES LA
THESE

La valorisation des compétences

Pour cette partie, on ne saurait trop vous recommander de vous munir et surtout de lire le guide insertion professionnelle « Bac + 8, et après ? ». Il vous a normalement été distribué en même temps que ce guide et sinon est disponible au local de l'association Contact.

Valorisation des compétences, ou Nouveau chapitre de la thèse avec l'ABG (NCT)

L'ABG propose depuis 2000 une nouvelle formation de valorisation des compétences appelée « valorisation des compétences, un nouveau chapitre de la thèse ». Ce programme permet aux doctorants en dernière année de thèse de réaliser un véritable bilan des compétences qu'ils ont acquises durant la thèse (financement par l'ABG et les écoles doctorales).

En 2005, 224 doctorants de 78 écoles doctorales ont rédigé un « nouveau chapitre » de 6 à 8 pages avec l'aide d'un consultant (avec présentation orale). Parmi tous les participants, 90% exercent aujourd'hui une activité professionnelle (avec pour 70% une embauche dans les 4 mois qui ont suivi cette formation). Pour la campagne 2006, la date limite de candidature pour les doctorants était le 9 décembre 2005 et la date limite des envois de dossiers par les écoles doctorales le 14 janvier 2006. Pour les inscriptions, se renseigner auprès de la maison des écoles doctorales. <http://med.univ-montp2.fr/>.

Pour en savoir plus :

<http://www.abg.asso.fr/display.php?id=582&mz=2>

Contact : Maurice Brunel, directeur de la MED

Maurice.Brunel@univ-montp2.fr

Bilan de compétences chez un consultant

A la fin de notre thèse, nous sommes souvent confrontés à une question lancinante : « qu'est-ce que je sais faire, au juste ? ». L'ultra-spécialisation du docteur sur son sujet de thèse l'empêche souvent de réaliser les nombreuses compétences transversales qu'il a développées pendant et avant sa thèse. D'autre part, nous avons peut-être quelques projets en attente qui ne demandent qu'à éclore.

La démarche de faire un bilan de compétences peut s'avérer extrêmement pertinente pour faire le point sur nos potentialités, nos chances de réussites, et éventuellement nos lacunes à combler pour mener tel projet à bien.

Bilan de compétences, Deux possibilités :

1) Vous êtes au chômage. Vous bénéficiez donc des plans d'aide au retour à l'emploi (PARE). Dans le cadre de ces plans, et en fonction de vos projets, l'ANPE vous proposera de prendre des rendez-vous avec des cabinets professionnels sous contrat. C'est entièrement gratuit ! En tant que cadre, l'APEC peut également vous proposer ce service.

En revanche, il vous appartient d'aiguiller le conseiller vers la prestation qui vous intéresse : il vous faudra peut-être le convaincre de l'utilité pour vous de faire un bilan de compétences ou de suivre une formation spécifique (sur la création d'entreprise, par exemple). Au bout de 6 mois de chômage, il arrive que les ANPE vous proposent elles-mêmes de vous inscrire pour un bilan de compétence.

2) Vous n'êtes pas ou plus au chômage, vous avez le droit de faire cette démarche à titre privé auprès d'organismes spécialisés ou même en tant que salarié, dans le cadre de la formation professionnelle continue (il vous faudra cependant cumuler 5 ans d'activité professionnelle et 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise pour pouvoir en bénéficier). Nota : la plupart des organismes s'adressent principalement aux demandeurs d'emploi et aux salariés, pas aux particuliers, mais de plus en plus de cabinets privés proposent cette prestation.

Dans ce dernier cas cependant, sachez que le coût peut être assez élevé.

Le coût et la durée

Le bilan de compétence suit un parcours bien défini : il dure de 12 à 24 heures (en moyenne), étalées sur plusieurs jours.

Lorsque vous le suivez dans le cadre du PARE ou en tant que salarié en formation continue, il ne vous coûte rien.

En tant que particulier, et suivant la durée de votre bilan, vous en serez quitte pour en moyenne 700€, mais le prix varie énormément suivant les organismes et peut aller de 200 à 2000€ !

Rappelez-vous également qu'en tant que doctorant, vous pouvez bénéficier

Après la thèse

auprès de l'Association Bernard Gregory de la formation « Valorisation des compétences - nouveau chapitre de la thèse » (voir le chapitre correspondant dans le présent guide).

Centre interinstitutionnel de bilan de compétences : www.cibc.net
Un annuaire des centres de Bilans de compétences enregistrés :
www.icifformation.fr/Trouver-un-Bilan-de-Competences.html

Et bien sûr : L'ANPE et l'APEC : www.anpe.fr et www.apec.fr

La recherche d'emploi – Fiche pratique

Préparer sa candidature

Déterminez votre projet professionnel.

Faites le bilan de ce que vous avez fait et savez faire jusqu'à présent (parcours scolaires, formations, stages et emplois – y compris jobs d'été, petits boulots, activités dans des associations, sports pratiqués, etc.), déterminez dans cette liste ce que vous aimez et ce que vous réussissez le mieux, cela dessinera déjà votre profil. Réfléchissez ensuite à ce que vous souhaiteriez faire et faites l'adéquation avec votre bilan en faisant ressortir les liens et les points forts, ainsi que ce qu'il vous reste encore éventuellement à accomplir pour atteindre votre but. Cette étape est très importante et vous sera utile à tous les niveaux de votre recherche d'emploi : pour cibler les postes et entreprises qui vous correspondent, pour élaborer votre CV et exprimer vos motivations, et enfin pour défendre votre position lors de l'entretien. Les recruteurs aiment que les candidats sachent ce qu'ils veulent et ce qu'ils valent.



Ciblage des entreprises

Listez les entreprises susceptibles de vous intéresser en précisant le secteur d'activité, la taille des structures, leur potentiel en matière d'embauche,

Après la thèse

leur localisation, les projets en cours... Vous pouvez vous référer à un annuaire type Kompass ou à des annuaires thématiques.



Prise de contacts

Contactez les entreprises et essayez d'obtenir les coordonnées d'une personne ressource qui pourra vous indiquer les informations importantes (projets en cours, perspectives de création de poste, profils recherchés). N'hésitez pas, lorsque cela est possible à la rencontrer pour l'interroger sur la structure. Les salons constituent des moments propices pour récolter un maximum d'informations. Lorsque vous ne pouvez pas entrer en contact avec un responsable, analysez le site Internet et les différents documents produits par la société pour mieux la connaître.

Analyse des informations obtenues.

Essayez de dégager les éléments qui vous semblent caractériser l'esprit de l'entreprise, d'identifier les projets sur lesquels vous pourriez intervenir...

Elaborer les documents de communication

Une fois les renseignements pris et traités vous pouvez vous lancer dans l'élaboration de vos documents de présentation : CV et lettre d'accompagnement. Il existe une multitude de méthodes pour réaliser ces outils. La lettre est en général composée de trois parties. Dans une introduction brève et percutante, l'accroche, vous devez expliquer sommairement ce qui vous pousse à postuler pour l'entreprise (Est-ce son image de marque particulière ? Est-ce parce que les projets qu'elle gère vous intéressent ?). Evitez les lieux communs, soyez précis pour montrer que votre volonté d'intégrer la structure n'est pas due au hasard. Présentez ensuite les compétences qui vous semblent utiles pour exercer le poste proposé ou rejoindre l'entreprise. Là encore soyez convainquant, ne répétez pas ce que vous avez écrit dans le CV, mettez en avant vos compétences transversales, vos aptitudes humaines... En dernier lieu, vous proposerez au recruteur un service, pour lui montrer que vous pouvez lui apporter un plus réel.

- N'attendez pas d'être contacté par le recruteur pour préparer l'entretien

Après la thèse

de sélection.

Pour aborder ce rendez-vous décisif dans les meilleures conditions il est capital d'avoir pris du recul par rapport à votre profil, à vos expériences, à votre projet. Votre capacité à présenter vos compétences, vos motivations, votre parcours de manière claire vous permettra de marquer des points dans l'esprit du recruteur. Par ailleurs certains professionnels peuvent tenter de vous pousser dans vos retranchements pour observer votre réactivité. Si vous ne vous êtes pas préparé vous risquez d'être déstabilisé par la moindre question embarrassante.

Il faut passer de la position de demandeur d'emploi à celle de prestataire de services. Autrement dit, ce n'est pas l'entreprise qui vous fait une faveur en vous recrutant, mais vous qui apportez un plus à l'entreprise.

Pensez à effectuer le suivi de votre candidature. Les recruteurs apprécient les candidats motivés. Il est donc conseillé d'effectuer le suivi de votre candidature. Vous pouvez rappeler l'entreprise une dizaine de jours après avoir envoyé votre candidature. Ne harcelez pas le recruteur, un ou deux appels suffisent.

Le CV : reflet de votre parcours, de vos objectifs, de votre personnalité.

Il n'existe pas un modèle unique de CV, mais il convient de faire figurer sur votre document un certain nombre de renseignements. Votre document peut prendre des formes diverses, à vous de faire un CV qui vous ressemble. Votre CV doit également être adapté au poste et à l'entreprise que vous visez : n'hésitez pas à faire des CV différents suivant les annonces auxquelles vous répondez.

D'une manière générale à la lecture de votre CV, le recruteur doit pouvoir repérer vos compétences, comprendre votre parcours et déterminer si vous correspondez ou non au profil qu'il recherche. Le CV est donc l'outil qui vous permet de vous présenter d'un point de vue personnel et professionnel. Il doit donner envie au recruteur de vous contacter.

Les rubriques indispensables : titre du CV, état civil et coordonnées, expériences professionnelles et formations, centres d'intérêt, compétences. L'agencement des rubriques au sein du CV varie selon ce que vous avez envie de mettre en valeur, votre expérience, vos compétences ou vos diplômes.

Les recruteurs reçoivent des dizaines de CV et doivent les lire très vite. Soyez concis et mettez en évidence les éléments clefs de sorte qu'ils apparaissent

Après la thèse

d'un coup d'oeil. Ne rentrez pas dans les détails : il sera toujours temps de le faire à l'entretien.

Titre du CV : cette rubrique permet de valoriser les éléments clés de votre CV. Vous indiquez votre projet professionnel et/ou le type de poste et de responsabilités que vous souhaitez occuper.

QUELQUES CONSEILS :

NE PAS OUBLIER les Savoir être, importants au même titre que les Savoir Faire pour un recruteur.

VOUS DÉTERMINEZ COMMENT vous allez valoriser vos expériences : milieu associatif, allocation de recherche, job d'été.

LA COHÉRENCE ENTRE votre CV et votre personnalité : sinon de gros problèmes se profilent à l'horizon pour l'entretien à venir...

L'ORDRE DANS LEQUEL vous mentionnez les rubriques et la place qu'elles occupent sur la feuille les mettront plus ou moins en valeur : la gestion de l'espace ne doit pas être laissée au hasard.

UN CV N'EST pas une énumération de postes occupés : les missions réalisées sont au moins aussi importantes que le titre du poste : missions, objectifs, résultats obtenus sont importants pour le recruteur.

LA THÈSE EST une expérience professionnelle en tant que chercheur !!!

Expériences professionnelles : trop souvent les candidats se contentent d'indiquer les coordonnées des structures au sein desquelles ils ont oeuvré, l'intitulé du poste qu'ils ont occupé. Ils oublient de préciser la nature des missions... Le recruteur a besoin de données précises pour comprendre votre parcours. Il doit pouvoir rapidement déterminer si votre profil lui convient ou non, si vous avez les compétences nécessaires pour occuper le poste qu'il propose. N'oubliez pas d'indiquer les missions qui vous ont été confiées au cours de votre thèse. La thèse est une véritable expérience professionnelle !

Formations : inutile de retracer votre parcours universitaire dans son intégralité. Vous pouvez vous contenter d'indiquer vos sujets de Master et de thèse. Évitez de préciser les mentions que vous avez obtenues, le nom de vos directeurs de recherche, les recruteurs, en France, n'y sont pas sensibles.

Compétences : il n'est pas obligatoire de faire figurer une rubrique «compétences» sur votre CV. Cependant sachez qu'elle permet au recruteur de gagner du temps. Cette rubrique ne doit pas être un catalogue de vos savoirs-faire techniques. Vous devez aussi préciser vos autres compétences (enseignement, conduite de projets...) et argumenter chaque thème.

Après la thèse

A RETENIR : Un CV professionnel tient en une page, maximum deux dans des cas très exceptionnels où le candidat a beaucoup d'expérience.

Docteurs et Co, journal de l'ABG : beaucoup d'infos, notamment sur les réalisations de CV. Les numéros sont disponibles en ligne en pdf, rubrique « actualités »

<http://www.abg.asso.fr>

Site internet de l'ANPE : exemples de CV, et conseils pour bâtir un CV (très riche en informations, documents pdf à télécharger).

http://www.anpe.fr/espace_candidat/conseils/conseils_emploi/ateliers_prestations/dossiers_pour_savoir_plus/exemples_cv_233.html

Agences ANPE : guides papier (comment faire un CV, une lettre de motivation, etc...)

OBJECTIF DU CV : OBTENIR UN RENDEZ VOUS !!!

Votre CV en anglais – Fiche pratique

Un CV anglais peut s'étendre sur une à deux pages maximum. Il ne vous est pas demandé de l'accompagner d'une photographie. Votre anglais doit être irréprochable et il est important de veiller à ne pas mélanger l'anglais GB et l'anglais US.

Les rubriques usuelles sont :

Personal Details (Etat civil) : cette rubrique comporte le prénom et le nom, l'adresse (Home address), le(s) numéro(s) de téléphone, la date de naissance, la nationalité et la situation de famille (single ou married).

Career Objective (Objectif professionnel) : cette rubrique permet de valoriser les éléments clés de votre CV. Située en haut, juste après l'Etat Civil, cette indication est généralement encadrée : vous indiquez votre projet professionnel et/ou le type de poste et responsabilités que vous souhaitez occuper. Elle peut aussi s'intituler Professional objective.

Après la thèse

Education (Formation initiale) : il ne faut mentionner que les diplômes obtenus après le baccalauréat, dans l'ordre anti-chronologique et en faisant bien attention à leur traduction. En effet, les systèmes éducatifs français et anglo-saxons n'ont pas toujours d'équivalence.

Quelques traductions :

Doctorat : Ph.D - DEA : Postgraduate degree (1 year) following my master Attention, le terme «Grande Ecole» ne se traduit pas par «High School» puisqu'il s'agit du lycée. Employez l'expression «Top school».

Il est recommandé au Royaume-Uni de fournir une information détaillée sur les études suivies : matières, résultats obtenus.

Special Skills (Compétences particulières) : à moins d'être significatives pour le poste, les compétences sont généralement mentionnées à l'intérieur de la rubrique Education.

Il s'agit de vos compétences en langues étrangères et informatique.

Pour les langues (foreign languages), vous devez indiquer votre niveau selon l'échelle suivante : Bilingual / Fluent / Working knowledge / Basic ou Conversational

A côté de votre niveau en langues, vous pouvez aussi préciser, le cas échéant, la durée de séjours effectués dans le pays.

Work Experience (Expérience professionnelle) : pour chacune de vos expériences, pensez que le recruteur ne connaît pas forcément l'entreprise que vous citez, il est donc utile de préciser son activité et ses performances.

Il est important dans un CV anglais de parler de ses réalisations (achievements). Pour cela, il est recommandé d'utiliser des verbes d'actions au prétérit. De même, n'hésitez pas à utiliser des chiffres (budget, ventes, etc.). Attention, les recruteurs anglais n'aiment pas les trous inexplicables. Il est préférable de donner clairement les raisons du changement de situation.

Miscellaneous (Divers) : dans cette rubrique sont généralement présentés toutes les activités extra-professionnelles, les centres d'intérêts (hobbies), la détention de permis de conduire.

References (Références) : rubrique inhabituelle en France, elle est indispensable dans les pays anglosaxons où les recruteurs souhaitent pouvoir vérifier les expériences décrites.

Pour cela, vous devez fournir généralement deux noms (un professeur

Après la thèse

et un ancien employeur par exemple), avec leurs coordonnées. Pensez à les prévenir d'un éventuel appel. Si vous ne souhaitez pas communiquer ces coordonnées dans un CV, vous pouvez indiquer au recruteur qu'elles sont disponibles sur demande, en utilisant la formule suivante : Références available upon request.

Emploi : où chercher ?

Sites généralistes

Cadremploi : un grand classique consacré à l'emploi des cadres (offres d'emploi, fiches thématiques, espace jeunes diplômés). Possibilité de déposer son CV en ligne et de consulter un annuaire des entreprises qui recrutent.

<http://www.cadremploi.fr>

ABG : le site de référence en matière d'emploi des docteurs. Des offres d'emploi adaptées aux compétences des docteurs, une mine de conseils pratiques.

<http://www.apec.fr>

Apec le site pour l'emploi des cadres dans tous les domaines d'activité, propose aussi les coordonnées de 200 entreprises qui recrutent des jeunes diplômés. Possibilité de déposer son CV en ligne.

<http://www.abg-jobs.com>

Monster : une référence en matière de diffusion d'offres d'emploi, site généraliste. Possibilité de consulter des offres d'emploi et de déposer son CV en ligne.

<http://www.monster.fr>

L'Express : le palmarès des entreprises qui recrutent des jeunes diplômés, un outil précieux pour les candidatures spontanées.

<http://www.lexpress.fr>

AFIJ : une mine de renseignements pratiques sur l'emploi des jeunes, des offres d'emploi

<http://www.afi-j.org>

Emplois scientifiques

Newscientist : des offres dans les secteurs public et privé, de nombreuses opportunités de post-doc à l'étranger, un site de référence pour les biologistes qui propose également des propositions dans les autres domaines scientifiques (agroalimentaire, chimie...).

<http://www.newscientistjobs.com/splash.action>

Arborescience : un site consacré à l'emploi scientifique.

<http://www.arborescience.com>

Après la thèse

Labgeneration : des offres d'emploi en physique, en chimie, en biologie.

<http://www.labgeneration.com>

Nature : Les offres d'emploi du journal scientifique international «Nature».

<http://www.nature.com/>

INOVABIO : Site consacré à l'emploi dans le secteur des biotechnologies, quelques offres d'emploi réservées aux docteurs.

<http://www.inovabio.com>

Offres d'emploi ciblées dans les domaines de l'environnement. Possibilité de rentrer un CV en ligne.

<http://www.emploi-environnement.com>

Offres d'emploi à l'international, mais aussi post doc et thèses. Ciblés géosciences, écologie, géographie...

<http://www.earthworks-jobs.com/>

Finance et création d'entreprise

JOB FINANCE : consacré aux métiers de la finance, beaucoup d'offres mais pas toujours mises à jour

<http://www.jobfinance.com/>

E BOUSSOLE : une mine de renseignements pour celles et ceux qui désirent créer leur entreprise (des fiches pratiques sur les formalités à accomplir, les organismes à consulter...).

<http://www.e-boussole.com/>

KEL JOB : emploi économie, finances, comptabilité, tous les secteurs d'activité sont représentés sur ce site.

<http://www.keljob.com>

APCE : une mine d'informations consacrées à la création d'entreprise.

<http://www.apce.com>

Emplois en Languedoc Roussillon

Emploi LR : un site très riche consacré à l'emploi en région Languedoc-Roussillon.

<http://www.emploilr.com>

Cyber base : l'actualité de l'emploi sur Montpellier et sa région.

<http://www.cyberbase-montpellier.com>

E3JD : l'actualité de l'emploi en région, des conseils pratiques pour mener à bien sa recherche d'emploi, des offres d'emploi.

<http://www.e3jd.fr/>

Après la thèse

L'emploi en droit et en sciences juridiques

Le village de la justice : des offres ciblées, des propositions de stage.

<http://www.village-justice.com>

Recrutex : des offres d'emploi, des conseils pratiques sur l'emploi dans le domaine du droit.

<http://www.recrutex.com>

Sciences humaines, édition

Avis droit social : le portail emploi des professionnels du social.

<http://www.avis-droit-social.net>

H-NETSOCIAL : le portail international de l'emploi des historiens des thèmes pratiques.

<http://www.h-net.org>

TELERAMA : de nombreuses offres dans les secteurs artistiques, des opportunités dans la fonction territoriale et dans les sciences sociales

<http://emploi.multimedia.telarama.fr>

La gazette des communes : des offres d'emploi, tous les concours (inscription en ligne, calendrier, informations), l'actualité de l'emploi dans la fonction publique territoriale.

<http://www.lagazettedescommunes.com>

Le territorial : des offres d'emplois pour les fonctionnaires territoriaux et les contractuels.

<http://www.territorial.fr>

Et bien sûr toujours le site de Contact

<http://www.contact.asso.fr>

Dans la rubrique « emploi », vous trouverez des conseils, et des offres d'emploi, et vous avez la possibilité de vous abonner à la Newsletter emploi.

Après la thèse

Les ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Etre ATER, c'est avoir la possibilité de préparer une thèse ou de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement supérieur tout en enseignant, dans le cadre d'un statut d'agent contractuel. Un ATER assure un enseignement annuel équivalent à 128 heures de cours magistraux (192 heures TD ou 288 heures TP). Il est rémunéré (indice brut 327) environ 2000 € brut mensuel à plein temps et 1350 € à mi-temps. Un ATER peut aussi exercer ses fonctions à temps partiel. Cependant, son service d'enseignement annuel ne peut être inférieur à 64 heures de cours magistraux (96 heures TD ou 144 heures TP). Dans tous les cas, il participe aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Conditions d'accèsion

Un doctorant peut postuler à un emploi d'ATER si :

- Il est sur le point de terminer un doctorat, à condition que son directeur de thèse atteste que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an. Durée du contrat : 1 an, renouvelable une fois.

- Une fois titulaire de son doctorat (valable également pour les diplômés HDR) il s'engage à présenter, dans l'année de son recrutement, un concours de l'enseignement supérieur. Durée du contrat : 1 an, renouvelable une fois

Procédure

Première étape : consultez la liste des postes vacants auprès des établissements et déposez votre candidature auprès du président de l'université ou du directeur de l'établissement concerné.

Deuxième étape : une commission de spécialistes de l'établissement examine les candidatures et propose les candidats retenus dans la limite des possibilités de recrutement.

Troisième étape : le président de l'université ou le directeur de l'établissement recrute les ATER par contrat. Un poste d'ATER peut vous permettre de financer une quatrième année de thèse.

Pour en savoir plus : Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié par le décret

Après la thèse

n°94-855 du 29 septembre 1994 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur et par le décret n° 2001-126.

Les Post-docs

Au cours de votre thèse vous entendrez souvent qu'un post-doc est le passage obligatoire pour un jeune chercheur. Mais avant de vous lancer tête baissée, il vous faut faire un point sérieux sur votre projet de carrière. En effet, si vous aspirez à intégrer les organismes de recherche tels que le CNRS, l'INSERM, vous ne pouvez pas faire l'économie d'un séjour post-doctoral. Cependant, si un post-doc se valorise très bien dans une entreprise en Recherche et Développement (R et D), il peut être handicapant pour les métiers transversaux à la recherche. On leur préférera à ce moment là des formations complémentaires en communication par exemple.

Où faire son post-doc ?

En France tout d'abord, les post-doc ne bénéficient d'aucun statut. Il faudra vous attendre à n'avoir ni sécurité sociale, ni allocation chômage en fin de contrat. Le choix de votre post-doc devra être conditionné par le type de contrat dont vous allez bénéficier. Nous vous conseillons de ne pas accepter les bourses payées sous forme de libéralités. De plus, l'expérience post-doctorale doit permettre au jeune chercheur de se familiariser avec d'autres méthodes de travail, cultures et langues. C'est pour cela que l'on peut sérieusement se poser la question de la pertinence d'effectuer un post-doc en France.

Les post-docs à l'étranger vous obligeront à vous expatrier avec toutes les difficultés que vous pourrez rencontrer à votre retour. Dans un premier temps, il vous faudra vous dégager de vos obligations fiscales, vous devrez donc prendre conseil auprès de l'Hôtel des Impôts. Ensuite, informez-vous sur les indemnités chômage à votre retour. Cela peut vous faire peur mais sachez qu'il est probable que vous ne trouviez pas immédiatement un poste en revenant en France. Concernant le pays, il vous faudra prendre les informations de rigueur, vous renseigner sur les possibilités de carrière et garder des contacts avec la France, surtout si votre objectif est d'intégrer un EPST.

Selon le pays d'accueil et le type de bourse, la rémunération sera très inégale. Renseignez vous, surtout si vous partez à deux !!!

Post doc, traveller professionnel !

Même si les voyages forment la jeunesse, il vous faudra faire attention

Après la thèse

à ne pas enchaîner les séjours post-doc sous peine de mettre vos chances d'insertion professionnelle en danger. Les post-docs doivent rester une expérience et pas un mode de vie basé sur la précarité des contrats.

QUELQUES CONSEILS AVANT L'EXPATRIATION

Les statistiques de l'ABG montrent d'ailleurs qu'un an de post-doc à l'étranger est souvent suffisant. D'après ces statistiques, les industries privées ne recherchent pas prioritairement une expérience post-doctorale mais cela peut constituer un plus surtout s'il a été effectué en milieu industriel. Il vous faudra aussi choisir des sujets de recherche pertinents qui vous feront évoluer dans votre formation.

ATTENTION, UNE EXPATRIATION SE PRÉPARE ; ELLE NE S'IMPROVISE PAS. Vous devez essayer de mieux connaître le pays où vous souhaitez vous rendre pour en cerner les coutumes, habitudes de vie, culture, ce qui facilitera votre intégration le moment venu. De même, le minimum requis pour travailler dans un pays étranger est de savoir s'exprimer ou écrire, au moins un peu, dans sa langue. Si vous ne vous estimez pas suffisamment à l'aise dans sa pratique, consacrez quelques mois à vous perfectionner avant votre départ. Avant de partir, n'oubliez pas non plus d'apprendre à connaître les démarches à effectuer, le marché de l'emploi... et bien sûr à rechercher des témoignages de personnes qui sont déjà allés dans le pays que vous visez via par exemple l'ADUM. Pensez à vous renseigner pour la couverture maladie et pour cela il existe un site à consulter et pour vous aider à partir mais aussi à revenir car il faut aussi savoir préparer son retour.

Un post doc n'est pas une fin en soi : il faut avoir conscience que s'expatrier dans le but de postuler ensuite à des concours dans la recherche publique nécessite en parallèle des efforts de recherche et de communication importants. Ainsi, on pensera à rentrer en France à la rentrée d'Octobre : faire des séminaires dans les laboratoires dont les projets de recherche vous intéressent et dans lesquels vous aimeriez vous intégrer plus tard est indispensable.

Il faudra ensuite rentrer en Mai/Juin si votre candidature est retenue pour des auditions.

Quand préparer son post doc ?

N'attendez pas d'avoir soutenu pour vous soucier du post-doc ! Un projet prend du temps à s'élaborer, n'hésitez pas à contacter

Après la thèse

les laboratoires qui vous intéressent (les plus connus dans votre domaine) 1 an à l'avance, et à essayer de monter des projets de financement ensemble. Si ça ne marche pas il restera toujours les petites annonces et surtout le bouche à oreille.

Un guide du postdoc à l'étranger en Sciences de la vie est réalisé par «la toile des biologistes» et téléchargeable gratuitement www.biotoile.org.

Maître de conférence

Pour l'ensemble des disciplines, le recrutement des enseignants-chercheurs s'effectue en deux étapes :

la qualification aux fonctions de maître de conférences.

Les demandes doivent être effectuées sur le serveur ANTARES. Elles sont examinées par les sections CNU.

Septembre - mi-octobre : inscription sur les listes de qualification

Vous pouvez vous inscrire sur les listes de qualification avant d'avoir soutenu votre thèse.

A partir de fin novembre : envoi du nom des rapporteurs aux candidats (consultation prioritaire du site Antares).

Fin décembre : date limite de l'envoi du dossier aux rapporteurs (Date à laquelle la thèse ou l'habilitation doit avoir été soutenue).

les concours de recrutement.

Les postes sont publiés au journal officiel courant février. Ce concours se fait par établissement.

Votre dossier de recrutement

Présentation exhaustive des activités de recherche permettant plusieurs niveaux de lecture. Chaque membre du jury doit pouvoir comprendre les thèmes et enjeux de vos travaux. Vous devez également démontrer que vous possédez un sens pédagogique. Présentation des activités d'enseignement. Il

Après la thèse

s'agit d'indiquer les expériences que vous avez vécues en tant qu'enseignant : le type de public, les volumes horaires...

Programme de recherche. Vous devez faire figurer sur votre dossier les différents projets de recherche que vous souhaitez développer. Le jury appréciera votre capacité à vous projeter dans le futur.

Liste des publications. Classez vos publications selon la typologie en vigueur.

Les activités d'animation. Il s'agit des activités à caractère non obligatoire que vous avez effectuées lors de votre formation.

Joindre des lettres de recommandation est important. Cela permet en effet de montrer que les personnes avec qui vous avez travaillé reconnaissent vos compétences. Si vous avez été enseignant : fournissez les attestations de vos encadrants. Les recommandations de recherche : vous devez joindre les lettres de vos directeurs de recherche (Master et thèse), le cas échéant de vos directeurs d'équipe.

Recommandations générales

Les rapporteurs chargés de présenter votre dossier ne sont pas nécessairement spécialistes de votre discipline. Si vous souhaitez qu'ils exposent au mieux votre parcours, il faut leur en donner les moyens : se présenter de manière intelligible pour tous, valoriser ses compétences sans pour autant faire preuve de vanité, sont des tâches ardues qui nécessitent une bonne préparation.

Carrières à l'international

Différents organismes internationaux proposent des postes qui peuvent vous intéresser, et les offres sont souvent disponibles directement en ligne sur le site web. Les profils recherchés sont assez variés, et chacun peut y trouver son bonheur si peu que l'on ait envie de quitter le territoire. En Europe, le site de la commission européenne, et plus particulièrement le réseau EURES:

http://europa.eu.int/comm/index_fr.htm

<http://europa.eu.int/eures/home.jsp?lang=fr>

proposent des emplois vacants dans toutes les disciplines dans 29 pays avec une banque de C.V. en ligne et des conseils pour l'installation à l'étranger. Toutefois il existe des programmes principalement destinés aux jeunes pour des missions de 2 ans maximum : les JEA et les VI.

Après la thèse

Le Programme des Jeunes experts associés (JEA)

À

SAVOIR :

LES enseignants-chercheurs concourent à l'accomplissement des missions de service public de l'enseignement supérieur. Ils participent à l'élaboration et à la transmission des connaissances, assurent la direction, le conseil et l'orientation des étudiants. Charge de cours : 192 h ETD Ils contribuent également au développement de la recherche fondamentale, appliquée et à sa valorisation ainsi qu'à la diffusion de la culture et à la coopération internationale. Salaire de départ : 1 991 €

Le Programme des Jeunes experts associés (JEA) offre aux jeunes professionnels désireux de se spécialiser dans le développement la possibilité d'acquérir une expérience concrète de la coopération technique multilatérale. Le Programme des Jeunes experts associés est administré par le Centre pour les JEA pour plusieurs organisations comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et fonds/programmes associés, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)... Au 1er mars 2006, 258 JEA participaient au Programme et 64% d'entre eux travaillaient directement pour le PNUD. Les JEA bénéficient du financement de leurs gouvernements respectifs (24 bailleurs de fonds participent au Programme, dont la France). Les JEA, après leur formation, sont en général détachés dans les pays en développement pendant au maximum 24 mois. Sous la supervision d'un cadre, le JEA travaille avec le personnel national et international de l'agence et participe à l'identification, à la conception, à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes financés par les institutions des Nations Unies. La nature des missions est variable et leur objectif peut être national (c'est-à-dire défini en fonction de certaines exigences propres au pays), régional, sectoriel ou thématique. Les JEA ont en général des postes qui correspondent à leurs qualifications et à leurs centres d'intérêt, et répondent en même temps aux besoins des bureaux de pays.

QUELQUES INDICATIONS POUR LA TAILLE DU DOSSIER :

activités de recherche (2-6 pages), activités d'enseignement (1-4 pages), projet de recherche et d'enseignement (1-3 pages), activités d'animation (10 lignes). Un dossier demande plus de 15 heures de préparation, et il faut demander les recommandations au moins 60 jours avant la date d'échéance.

Selon la nationalité, la méthode de recrutement n'est pas la même

Après la thèse

(candidature en ligne, ou contacter son gouvernement). Pour la France, il faut contacter la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement au Ministère des Affaires Etrangères (Bureau des stratégies de coopération, 20 rue Monsieur, 75007 Paris, France). Pour être sélectionné, il faut avoir moins de 32 ans, être titulaire d'au moins une maîtrise dans une discipline en rapport avec le développement, parler et écrire couramment l'anglais, l'espagnol et le français. (arabe, russe ou portugais en plus est un atout), maîtrise de l'outil informatique, si possible une expérience d'une ou deux années dans un pays en voie de développement. Rémunération : environ 2300 euros net par mois.

Pour en savoir plus : <http://www.jposc.org/>

Le Volontariat international (VI)

Etre Volontaire International, c'est partir pour une mission professionnelle à l'étranger tout en bénéficiant d'un statut public protecteur. Le V.I est placé sous la tutelle de l'Ambassade de France. Les missions (6 à 24 mois) s'effectuent en entreprises (VIE) ou en administration (VIA), au sein d'une structure française publique ou para-publique relevant du ministère des affaires étrangères ou auprès d'organisations internationales. Destiné principalement aux étudiants, jeunes diplômés, ou chercheurs d'emploi, de 18 à 28 ans (nationalité française ou européenne), le Volontariat International est une expérience professionnelle enrichissante, véritable tremplin pour une carrière internationale. Tous les métiers sont concernés : droit, économie, sciences politiques, recherche... Pour les VIE, UBIFRANCE est l'organisme gestionnaire qui instruit la demande d'affectation; pour le VIA c'est le Ministère des affaires étrangères. Les scientifiques-chercheurs et des V.I affectés auprès d'organismes para-publics, doivent rechercher leur mission, et démarcher les ambassades ou services culturels et scientifiques. Pour les autres, des annonces de vacances de postes sont diffusées sur le site. Rémunération entre 1 100 € et 2 900 € nets.

Pour en savoir plus : <http://www.civiweb.com/>

Le Chômage après une thèse – les Allocations de retour à l'emploi

A la fin - ou vers la fin - d'une thèse, le jeune docteur se pose forcément la question de son futur emploi. Bien entendu, il arrive fréquemment qu'au moins pendant un temps il faille passer par la case chômage, la question primordiale est alors : ai-je droit à des allocations chômage et sous quelle forme ?

Les conditions d'admission

Première condition :

avoir travaillé et touché un salaire pendant sa thèse. Plusieurs cas de figure se présentent :

- *avoir occupé un emploi pendant sa thèse* (y compris vacances si le nombre d'heures est suffisant)
- *avoir été allocataire de recherche, public ou privé* (bourse CIFRE par exemple)
- *avoir été ATER*

Mais ce n'est pas tout, il faut également justifier d'une durée de travail minimale d'au moins 6 mois ou 910h (tous contrats confondus) au cours des 22 derniers mois qui précèdent la fin du contrat de travail donnant lieu à votre admission à une indemnisation chômage. Autrement dit, vos seules vacances en tant que chargé de cours ne sauraient être suffisantes pour bénéficier d'une allocation, mais cumulées avec des emplois saisonniers ou des jobs pendant votre thèse elles peuvent se révéler utiles dans le calcul.

Avoir été ATER ou allocataire de recherche ouvre en revanche pleinement droit aux allocations puisqu'ils sont comparables à des CDD de longue durée.

Seconde condition : être effectivement à la recherche d'un emploi.

TRADUISEZ : NE PLUS ÊTRE ÉTUDIANT.

Les textes sont très clairs : l'APE (Allocation pour Perte d'Emploi) n'est là que pour vous aider à chercher un emploi mais en aucun cas un financement pour vos études. Toutefois, vous pouvez prétendre aux APE même sans avoir

soutenu dès lors que vous avez rendu votre manuscrit et que vous soutenez sous peu votre thèse (quelques mois maximum). Il est considéré en effet que cette courte période précédant la soutenance peut être utilement mise à profit pour chercher un emploi.

Troisième condition : être âgé de moins de 60 ans.

APE = allocations pour perte d'emploi (autre nom pour désigner les allocations chômage)

ARE=allocations de retour à l'emploi

Quand et OÙ s'inscrire ?

Dès la fin de votre contrat et dans un délai d'un an maximum. Il est théoriquement possible de s'inscrire quelques jours avant la fin mais en pratique l'inscription a toujours lieu au mieux le jour suivant l'arrêt de votre contrat. Il est recommandé de s'inscrire le plus rapidement possible afin de ne pas retarder outre-mesure les échéances de paiement éventuel (à partir du jour de votre inscription, il y a forcément une semaine de carence).

Votre inscription se fait auprès de l'ASSEDIC ou, s'il n'y a pas d'ASSEDIC rattachée à la commune, auprès de l'ANPE ou de la mairie. Vous pouvez vous inscrire en ligne directement sur le site : <http://www.assedic.fr> ou par courrier. Il vous est également possible de téléphoner.

Le numéro est le 0811 01 01 suivi des deux chiffres de votre département.

ATTENTION ! En tant qu'ATER ou titulaire d'une bourse universitaire publique, vous devez passer par l'université pour tout ce qui concerne les indemnités de chômage. Contactez directement votre Rectorat et/ou renseignez-vous auprès de votre université. Dans tous les cas, c'est votre université (voire votre directeur de recherche,) qui doit vous fournir certaines pièces nécessaires à votre inscription et vous serez néanmoins obligés de vous déclarer auprès de l'ASSEDIC.

LES PIÈCES À FOURNIR

- Pièce d'identité OU titre de séjour et autorisation de travail si vous êtes de nationalité étrangère.
- Une ou plusieurs attestations d'employeurs (donc éventuellement

Après la thèse

l'université) témoignant de votre activité.

- Une copie de votre carte d'affiliation à la Sécurité Sociale
- Un RIB ou un RIP

Combien je touche et pendant combien de temps ?

L'APE est calculée sur une base journalière. Elle est indexée sur un salaire moyen de référence sur 12 mois (primes comprises).

A taux plein le montant brut de l'ARE est égal :

soit à 40,4% du salaire journalier de référence plus une partie fixe égale à 10,25 EUR /jour.

soit à 57,4 % du salaire journalier de référence.

Le montant le plus élevé est accordé. L'allocation ne peut être inférieure à 25,01 EUR par jour et ne peut excéder 75 % du salaire journalier de référence.

La durée d'indemnisation est de 213, 365 ou 700 jours, en fonction de la période travaillée avant inscription. Pour les allocataires, vous pouvez donc tabler sur 700 jours et les ATER (sauf renouvellement du poste) sur 365 généralement.

Notez que vous êtes payés à termes échus dans un délai d'un mois. Comprenez par là que votre mois de septembre vous sera versé en octobre, le mois d'octobre en novembre, etc. Autrement dit votre premier mois d'inscription est souvent difficile à vivre, aussi prévoyez des réserves.

Par ailleurs, si vous relevez du service public, c'est l'université qui vous versera vos indemnités et sachez que certaines dates sont indexées sur des dates administratives particulières qui perturbent la régularité des versements.

Quelles sont mes obligations ?

Dès votre inscription en tant que demandeur d'emploi, vous recevrez divers courriers et dossiers. Le cas échéant, vous devrez rapidement prendre contact avec votre ANPE de rattachement (indiquée sur l'un des courriers) pour un premier rendez-vous individuel. Bien souvent, les rendez-vous sont fixés arbitrairement par l'ANPE ou les ASSEDICS et vous ne pouvez vous y soustraire (c'est logique : normalement vous êtes entièrement disponible puisque vous ne travaillez plus !).

Bien sûr, si vous êtes convoqué à un entretien d'embauche le même jour ou si vous êtes gravement malade, une simple attestation (du recruteur, du

Après la thèse

docteur) est suffisante pour justifier de votre absence au rendez-vous.

Dans tous les cas, vous êtes tenus de déclarer votre situation chaque mois auprès des ASSEDICS, même si c'est l'université qui vous verse vos indemnités (vous pouvez le faire par internet, via le service UNIDIALOG).

Vous serez convoqués, désormais mensuellement, auprès de votre ANPE de rattachement afin de faire le point sur votre situation et de témoigner de votre recherche active d'un emploi.

Liens utiles :

Site d'informations générales :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N461.xhtml>

Sites de l'ASSEDIC et de l'ANPE

<http://www.assedic.fr>

<http://www.anpe.fr>

PETITE DIMENSION **MORALE...**

LES ARE NE sont PAS un substitut à votre bourse !

On l'a dit, elles sont destinées en priorité à effectuer une recherche d'emploi. Le piège est facile, si vous êtes un peu « à la bourre » dans votre thèse.

MAIS SOYEZ CONSCIENTS QUE plus cette situation se prolonge, moins vous aurez de temps ensuite pour chercher du travail. Cette étape pouvant aussi prendre du temps et la thèse n'étant pas une fin en soi, **RECADREZ VOS PRIORITÉS ET RECONSIDÉREZ LEUR IMPORTANCE À L'ÉCHELLE DE VOTRE VIE ET NON SEULEMENT DE VOTRE THESE !!!**

ANNEXES

Organismes de recherche et d'enseignement supérieur

Ces organismes sont composés d'établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), établissements publics à caractère administratif (EPA), de fondations, de groupements d'intérêt public (GIP), d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (82 universités et une vingtaine d'établissements à statuts divers) et d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) avec par exemple les écoles centrales et les instituts nationaux des sciences appliquées. Nous décrirons brièvement ces structures, sachant que de plus amples détails peuvent être trouvés sur le site

<http://www.recherche.gouv.fr/organism/index.htm#epst>.

Il existe aussi une brochure (édition 2004) des principaux organismes de recherche téléchargeable à l'adresse

<http://www.recherche.gouv.fr/brochure/por2004.pdf>.

Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)



Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts – CEMAGREF

Le Cemagref, institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement, est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. Sa mission est de développer les bases scientifiques d'une ingénierie du développement durable des territoires pour protéger et gérer les hydrosystèmes et les milieux terrestres, dynamiser les activités qui les valorisent et prévenir les risques qui leur sont associés. Il s'agit en effet de contribuer à la gestion durable des biens collectifs que sont l'eau et les territoires à dominante rurale, tout en préservant la qualité et la sécurité des productions, des milieux et des hommes. Les domaines d'activité sont donc le fonctionnement des hydrosystèmes, la gestion des territoires à dominante rurale, le génie des équipements et services pour l'eau et les déchets, et le génie des

équipements agricoles et des procédés alimentaires.

Pour en savoir plus :

<http://www.cemagref.fr>



Centre national de la recherche scientifique – CNRS

Le CNRS est entièrement placé sous la tutelle du Ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies. C'est un organisme de recherche fondamentale, y compris en matière de technologie. Ses missions sont entre autres d'évaluer, effectuer ou faire effectuer toutes les recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays et de contribuer à l'application et la valorisation de des résultats. Le CNRS est présent dans toutes les disciplines majeures regroupées au sein de huit départements scientifiques et deux instituts. Le CNRS renforce sa présence dans le monde grâce à des correspondants dans différentes grandes villes (ex : Bruxelles, Tokyo, Washington...).

Pour en savoir plus :

<http://www.cnrs.fr>



Institut national d'études démographiques – INED

L'INED est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. L'INED étudie les populations sous tous leurs aspects, en France et à l'étranger, afin de contribuer à l'évolution et au développement de la science démographique. Il rassemble, met à disposition et diffuse l'information, tant française qu'internationale (édition, documentation), accessible sur place et via Internet et enfin participe à la formation dans les domaines de sa compétence. Les domaines d'activité sont : les études générales des populations, conjoncture démographique, l'économie et la démographie, le suivi international, l'évolution des pays en développement, la génétique et l'histoire des populations.

Pour en savoir plus :

<http://www.ined.fr>

ANNEXES



Institut national de la recherche agronomique - INRA

L'INRA est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. L'INRA principalement produit et diffuse des connaissances et des innovations dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé humaine et de l'environnement. Ses domaines d'activité sont l'environnement et l'espace rural, la biologie intégrative dans le domaine animal et végétal, l'alimentation humaine, la sécurité des aliments et les comportements des consommateurs, la bioinformatique, les sciences sociales (évaluation et prospective, aide à la décision pour mieux comprendre le monde rural et agricole).

Pour en savoir plus :

<http://www.inra.fr>



Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité - INRETS

L'INRETS est placé sous la tutelle du ministère délégué à

la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. Ses missions sont d'effectuer, faire effectuer ou évaluer toutes recherches et tous développements technologiques consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de vue technique, économique et social, et de mener, des travaux d'expertise et de conseil. Plus concrètement, les domaines d'activité de l'INRETS sont : l'aide à la conduite (information, assistance et automatisation), les réseaux de transport, la prise en compte de l'environnement (durabilité des structures, véhicules électriques ou hybrides), la sécurité routière et la connaissance du système routier et de ses composants (homme, véhicule, infrastructure).

Pour en savoir plus :

<http://www.inrets.fr>



Institut national de recherche en informatique et en automatique - INRIA

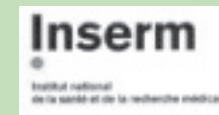
L'INRIA est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. L'INRIA est un organisme de recherche fondamentale et

ANNEXES

appliquée intégrant les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). L'INRIA se doit d'assurer le transfert, la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche, d'effectuer des expertises scientifiques, et contribuer à la normalisation. Ses quatre grands thèmes de recherche sont : les réseaux et systèmes, le génie logiciel et calcul symbolique, les interactions homme-machine, images, données, connaissances, et la simulation et optimisation de systèmes complexes.

Pour en savoir plus :

<http://www.inria.fr>



Institut national de la santé et de la recherche médicale - INSERM

L'INSERM est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. Cet institut travaille à mieux connaître et à améliorer la santé de l'homme en favorisant les interfaces entre recherche fondamentale, recherches médicales cognitive et clinique et santé publique. Il se doit de valoriser ses résultats dans les domaines de l'application clinique, industrielle et en santé publique. L'Institut a défini trois grands domaines prioritaires pour les

années à venir et qui s'appuient sur la recherche fondamentale : la recherche en physiologie/physiopathologie pour la compréhension des maladies, la recherche en thérapeutique (recherche sur le médicament, ingénierie biomédicale, thérapeutique du vivant), et la recherche en santé publique pour produire de nouvelles connaissances sur les déterminants de la santé de la population. L'INSERM est caractérisé par un fort partenariat avec les universités et les hôpitaux, l'appartenance de ses laboratoires à près de 60 instituts fédératifs de recherche.

Pour en savoir plus :

<http://www.inserm.fr>



Institut de recherche pour le développement - IRD

Anciennement Orstom, l'IRD est placé sous la tutelle conjointe du ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie. L'IRD mène des recherches ayant pour finalité de contribuer au développement durable des pays du Sud, en particulier dans la zone intertropicale. Il les conduit, en étroite association (unités mixtes, instituts fédératifs...) avec les institutions d'enseignement supérieur et de recherche françaises,

ANNEXES

avec ses partenaires du Sud, dans trois domaines que sont les milieux et environnement (risques naturels, climat, ressources et gestion), les ressources vivantes (biodiversité, exploitation mais préservation des écosystèmes) et sociétés et santé (urbanisation, migration, endémies infectieuses et parasitaires).

Pour en savoir plus :

<http://www.ird.fr>



Laboratoire central des ponts et chaussées - LCPC

Le LCPC est placé sous la tutelle conjointe du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. Il entreprend des recherches dans le domaine du génie civil, du génie urbain, des transports et de leur lien avec l'environnement. Il est doté d'une mission d'expertise et de conseil et se doit d'orienter, programmer, évaluer dans ses domaines de compétence la recherche développement des Centres d'études techniques de l'équipement (CETE), et d'animer le comité inter laboratoires régionaux des ponts et chaussées (LRPC). Le LCPC a aussi un rôle dans la mise en œuvre de la politique d'information

scientifique et technique et la diffusion des connaissances acquises, la réglementation et la normalisation. Les différents domaines d'activité sont bien sûr les chaussées, mais aussi la géotechnique, les ouvrages d'art, l'environnement et génie urbain, la sécurité routière et les sciences de l'ingénieur.

Pour en savoir plus :

<http://www.lcpc.fr>

Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)



Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME

L'ADEME est placée sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, du ministère de l'Écologie et du Développement Durable et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Les grandes missions de l'ADEME concernent l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'électrification rurale décentralisée, l'environnement

ANNEXES

urbain et industriel. C'est une agence d'objectifs (recherche, expertise, information et action sur les comportements) qui finance des recherches menées dans d'autres organismes et des développements techniques sur le terrain en région. Ses domaines d'activité couvrent la maîtrise de l'énergie et l'économie des matières premières, la promotion des énergies renouvelables, la limitation de la production des déchets (et élimination, récupération, valorisation), la prévention et la lutte contre les pollutions de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, la prévention et le traitement de la pollution des sols et enfin l'amélioration des performances des transports.

Pour en savoir plus :

<http://www.ademe.fr>



Agence pour la diffusion de l'information technologique - ADIT

L'ADIT est placée sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère des Affaires Étrangères. Elle a pour missions la collecte, le traitement et la diffusion des informations scientifiques et technologiques internationales en vue d'accompagner

le développement des entreprises françaises. Elle contribue en particulier au développement des activités de veille technologique et stratégique dans l'ensemble du tissu industriel français, à des travaux de prospective sur l'évolution mondiale des sciences et technologies, et à la diffusion de dossiers de synthèse sur les stratégies technologiques et industrielles en France et à l'étranger.

Pour en savoir plus :

<http://www.adit.fr>



Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs - ANDRA

L'ANDRA est placée sous la tutelle des ministères chargés de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche. Son objectif est de concevoir et mettre en œuvre les filières de gestion des déchets radioactifs produits en France, pour préserver à long terme notre environnement. Pour cela, elle assure une mission de recherche (étude de stockage profond), une mission industrielle (gestion des déchets radioactifs à vie courte en surface), et une mission d'inventaire et d'information (recensement et localisation des déchets radioactifs produits en France).

Pour en savoir plus :

<http://www.andra.fr>

ANNEXES



Agence nationale de valorisation de la recherche, dite Agence française de l'innovation - ANVAR

L'ANVAR est placée sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (secrétariat d'État aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et à la Consommation). Elle apporte financement et conseils aux PME, laboratoires et créateurs d'entreprises qui relèvent le défi technique, commercial et financier de l'innovation. L'Anvar développe depuis de nombreuses années une pratique de travail en réseau avec tous les acteurs économiques, financiers et technologiques de l'innovation, afin d'aider les innovateurs à trouver les ressources et les partenaires indispensables à la réussite de leur projet.

Pour en savoir plus :
<http://www.anvar.fr>



Bureau de recherches géologiques et minières - BRGM

Le BRGM est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Son objectif est la compréhension des phénomènes géologiques et la gestion durable des ressources naturelles et de l'espace souterrain. Des domaines d'activités sont les connaissances, cartes et information géologiques, les eaux souterraines, les ressources minérales, l'aménagement et risques naturels, les milieux contaminés (déchets et procédés), les systèmes d'information et de modélisation, la métrologie de l'environnement, et l'énergie (géothermie) et son stockage.

Pour en savoir plus :
<http://www.brgm.fr>



Commissariat à l'énergie atomique - CEA

Le CEA est placé sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, du

ANNEXES

ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ainsi que du ministère de la Défense. Il a été créé pour donner à la France la maîtrise de l'atome pour l'énergie (nucléaire, traitement des déchets et innovation), l'industrie (nouveaux matériaux et technologies), la santé (équipements d'analyse) et la défense (chaufferie embarquée, dissuasion).

Pour en savoir plus :
<http://www.cea.fr>



Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - CIRAD

Le CIRAD est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie. Organisme scientifique spécialisé en recherche agronomique appliquée aux régions chaudes, le CIRAD contribue au développement rural des pays tropicaux et subtropicaux. Ses domaines d'activité sont plus particulièrement l'agronomie (culture et élevage), l'exploitation forestière, les territoires et acteurs de l'environnement (agricultures familiales et systèmes irrigués), mais

aussi la santé animale (écosystèmes naturels et pastoraux, productions animales, santé animale), et l'amélioration des méthodes pour l'innovation scientifique (agroalimentaire, agronomie, biotechnologies et ressources génétiques végétales, économie, politiques et marchés, protection des cultures).

Pour en savoir plus :
<http://www.cirad.fr>



Centre national d'études spatiales - CNES

Le CNES est placé sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère de la Défense. Il propose et met en œuvre la politique spatiale française par la participation aux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA), et la réalisation d'un programme national très largement ouvert à la coopération multilatérale visant à garantir la compétitivité internationale. Ses domaines d'activité sont l'accès à l'espace (Ariane et l'élaboration de lanceurs), l'observation de la Terre (satellites), les télécommunications (localisation, système de navigation), la connaissance de l'Univers, la réalisation d'expériences scientifiques et technologiques dans l'espace,

ANNEXES

les activités liées aux besoins de la Défense.

Pour en savoir plus :

<http://www.cnes.fr>



Centre scientifique et technique du bâtiment – CSTB

Le CSTB est placé sous la tutelle du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. Il prépare le futur de la construction dans un esprit pluridisciplinaire : santé, environnement, prévention des risques, confort et ambiance (acoustique, éclairage, thermique), technologies du bâtiment et des équipements, évaluation de la qualité des produits et procédés innovants, industries de l'information et économie et sociologie (coût des produits, acteurs de la construction, requalification des quartiers urbains).

Pour en savoir plus :

<http://www.cstb.fr>



Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - IFREMER

L'IFREMER est placé sous la tutelle conjointe du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles

Technologies, du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, et du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. C'est l'Institut français de recherche pour l'exploitation durable de la mer. Ses quatre grandes missions sont : la recherche (océanique pour la gestion des ressources vivantes et de l'environnement littoral), l'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer), la mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique), le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités. Parmi ses priorités actuelles figurent l'étude des climats, hydrosystèmes et écosystèmes océaniques, la connaissance des fonds océaniques (pétrole profond), la prévision des stocks de pêche et amélioration de la sélectivité des engins de pêche.

Pour en savoir plus :

<http://www.ifremer.fr>



Institut national de l'environnement industriel et des risques – INERIS

L'INERIS est entièrement placé sous la tutelle du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Il

ANNEXES

a pour missions de mentionner et prévenir les risques accidentels ou chroniques pour l'homme et pour l'environnement liés aux installations industrielles, aux substances chimiques et aux exploitations souterraines (expertise, certification et recherche en partenariat). Ces risques peuvent être chroniques (risques sanitaires et environnementaux à long terme des substances chimiques), accidentels (prévention et expertise des risques liés aux activités industrielles (explosion, incendie) et aux moyens de transports (tunnels, ports) des matières dangereuses), du sol et du sous-sol (géotechnique).

Pour en savoir plus :

<http://www.ineris.fr/>



Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – IRSN

L'IRSN est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Défense, de l'Ecologie, de l'Industrie, de la Santé et de la Recherche. C'est le premier expert français dans le domaine des risques nucléaires et radiologiques et le leader européen de la recherche sur le risque nucléaire. Il rassemble plus de 1500 experts et chercheurs qui couvrent des disciplines très diverses, depuis les sciences de la vie, jusqu'à la physique nucléaire. Il assure la sûreté des installations nucléaires, des

déchets et des transports de matière radioactives et fissiles, la protection de l'environnement et de la santé de l'homme contre les rayonnements ionisants, la protection et contrôle des matières nucléaires et des produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes, la protection des installations et des transports contre les actes de malveillance, et gestion de la crise.

Pour en savoir plus :

<http://www.irsn.org>



Office national d'études et de recherches aérospatiales – ONERA

L'ONERA est placé uniquement sous la tutelle du ministère de la Défense. Par ses missions de recherche et d'expertise, ses objectifs sont de mieux comprendre les phénomènes physiques et de valider l'évaluation des performances des systèmes complexes aérospatiaux. Il assiste les services de l'État chargés de conduire la politique aéronautique et spatiale, tant civile que militaire et favorise aussi le lancement et l'établissement de projets dans les PME/PMI innovantes du secteur de la Défense. Il participe aux grands programmes aéronautiques et spatiaux européens (Airbus, Ariane...). Ses domaines de compétence sont l'aérodynamique, la mécanique du vol, l'énergétique, la

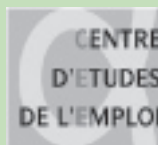
ANNEXES

résistance des structures, les matériaux, l'optique et laser, l'acoustique, l'électromagnétisme, l'électronique, les systèmes, la robotique et le traitement de l'information.

Pour en savoir plus :

<http://www.onera.fr>

Etablissements publics à caractère administratif (EPA)



Centre d'études de l'emploi – CEE

Le CEE est placé sous la double tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et du ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. Il développe des instruments d'analyse de l'emploi axés sur les entreprises et les personnes, en complément des travaux macroéconomiques réalisés à partir d'appareils statistiques lourds, et mène des enquêtes, études et recherches pour éclairer les pouvoirs publics et les acteurs économiques et sociaux sur l'évolution de l'emploi en liaison avec l'évolution des marchés et des technologies, sur les politiques publiques d'emploi et leur évaluation, sur le fonctionnement du marché du travail et sur la situation et

les comportements de la population active. La comparaison internationale est un outil de base pour la plupart des travaux du CEE c'est pourquoi il participe à plusieurs programmes de la Commission Européenne.

Pour en savoir plus :

<http://www.cee-recherche.fr>



Centre informatique national de l'enseignement supérieur – CINES

Le CINES est un établissement récent, créé par décret du 20 avril 1999 et situé à Montpellier. Il est placé sous la tutelle du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et fait suite au CNUSC (Centre National Universitaire Sud de Calcul). Avec l'IDRIS (unité du CNRS, Orsay), le CINES met à disposition de la communauté scientifique de la recherche publique des moyens informatiques exceptionnels (deux supercalculateurs à architecture parallèle IBM SP et SGI) pour le calcul numérique intensif. Le CINES contribue à la mise en place et à l'exploitation de services en réseaux utilisant des bases de données au profit des organismes de recherche publique ou d'établissements d'enseignement supérieur qui le demandent le plus souvent dans le cadre de projets pilotés par les Directions de la Recherche, de

ANNEXES

la Technologie ou de l'Enseignement Supérieur / sous direction des bibliothèques.

Notamment, en partenariat avec l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES), le centre héberge et exploite les équipements du Système universitaire de documentation. Le centre abrite aussi des données numérisées : textes, images, vidéos,... et y donne accès via Internet (plus de dix sites). Enfin, le CINES a un rôle d'expertise et de formation en matière de réseaux informatiques.

Pour en savoir plus :

<http://www.cines.fr>



Centre national de recherches météorologiques, dit Météo-France – CNRM

Le CNRM, assure l'essentiel des activités de recherche et coordonne l'ensemble des actions de recherche et développement orientées en priorité par les besoins du service public en matière de météorologie : prévision météorologique, physique et dynamique de l'atmosphère, connaissance du climat, interactions entre l'homme, le climat et l'atmosphère. Les domaines de recherche couverts s'étendent aux frontières de la météorologie avec la chimie de l'atmosphère (pluies acides, ozone), l'océanographie de surface, la physique et la dynamique du manteau

neigeux, l'hydrologie de surface,... Ces recherches sont conduites en coopération étroite, au niveau national avec les laboratoires de recherche atmosphérique du CNRS et des Universités, au niveau international avec des services de recherche étrangers. Pour assurer sa mission, le CNRM accueille 270 personnes (1/3 de chercheurs), travaillant dans huit centres ou divisions spécialisés : le «Groupe de Modélisation pour l'Assimilation et la Prévision» (GMAP - Toulouse), le «Groupe de Météorologie à Moyenne Echelle» (GMME - Toulouse), le «Groupe de Météorologie de Grande Echelle et Climat» (GMGEC - Toulouse), le «Groupe de Météorologie Expérimentale et Instrumentale» (GMEI - Toulouse), le «Centre d'Aviation Météorologique» (CAM - Brétigny), le «Centre de Météorologie Marine» (CMM - Brest), le «Centre d'Etudes de la Neige» (CEN - Grenoble) et le «Réseau d'Etudes et de Transfert Interne des Connaissances» (RETIC Toulouse).

Pour en savoir plus :

<http://www.cnrm.meteo.fr>



Institut géographique national- IGN

L'IGN est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est placé sous la

ANNEXES

tutelle du ministre de l'Écologie et du Développement Durable. Il a une mission de service public, de conduire les actions de recherche dans le domaine de l'information géographique, d'assurer la formation initiale et continue de ses agents, et de tenir à jour la documentation géographique institutionnelle. Au-delà de ces activités transversales, il a pour mission fondamentale d'assurer la production, l'entretien et la diffusion de l'information géographique de référence en France.

Pour en savoir plus :

<http://www.ign.fr>



Institut national de recherche pédagogique – INRP

L'INRP est placé sous tutelle du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a pour rôle d'éclairer la réflexion et l'action des enseignants, des formateurs et des décideurs administratifs et politiques. L'établissement conduit des recherches en éducation et en formation, valorise les résultats des recherches, en particulier en direction des praticiens, et contribue à leur diffusion. Il contribue à la conservation, au développement et à la valorisation des collections patrimoniales (Musée national de l'éducation, Bibliothèque). Ses principaux

domaines d'études concernent les didactiques des disciplines, les approches institutionnelles (histoire de l'éducation, Éducation et politiques...), les usages des nouvelles technologies en éducation.

Pour en savoir plus :

<http://www.inrp.fr>

Les fondations liées à la recherche et la technologie



Fondation Jean Dausset / Centre d'étude du polymorphisme humain - CEPH

Le laboratoire de recherche Centre d'Étude du Polymorphisme Humain (CEPH) a été créé en 1984 par le Professeur Jean Dausset (Prix Nobel de médecine et physiologie, 1980). Ce laboratoire élabore des cartes du génome humain. À l'origine, l'idée du Professeur Dausset était de fournir à la communauté scientifique des ressources de cartographie du génome humain. Son site internet est essentiellement destiné aux chercheurs. En 1991, le CEPH et l'AFM (Association Française contre les Myopathies) créent le Généthon, institut à but non lucratif. Le Généthon est un centre de recherche et d'application sur les thérapies géniques qui intègre également ses activités

102

ANNEXES

de recherche autour des cellules souches. Fournisseur de vecteurs pour les laboratoires, il se donne aussi les moyens de collaborer à la recherche clinique. Le CEPH et le Généthon sont aujourd'hui indépendants. Depuis avril 1993, le CEPH est la Fondation Jean Dausset - CEPH.

Pour en savoir plus :

<http://www.cephb.fr/>



Institut Curie

La prévention contre les cancers, la prise en charge des malades (hôpital privé) et la recherche contre le cancer sont les objectifs de cet institut. La recherche s'articule autour de labiologie cellulaire et biologie du développement, la biophysique moléculaire, la génétique humaine en cancérologie, la génotoxicologie, la pharmacochimie, la physicochimie du vivant, et la signalisation cellulaire.

Pour en savoir plus :

<http://www.curie.fr>



Institut Pasteur

L'institut Pasteur conduit une recherche scientifique pour la prévention et la lutte contre les maladies infectieuses, contribue à l'enseignement et rend des services

de santé publique (consultations médicales, vaccinations, centres de références...). Ses domaines d'activité sont la microbiologie, bactériologie et mycologie, biologie moléculaire, virologie (SIDA et rétrovirus, notamment), physiopathologie, neurobiologie mais aussi la génomique et post-génomique plus particulièrement en immunologie et l'écologie. Il existe un réseau de 20 laboratoires dans le monde qui collaborent avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Pour en savoir plus :

<http://www.pasteur.fr>

Les groupements d'intérêt public liés à la recherche et la technologie



Agence nationale de recherches sur le sida – ANRS

L'ANRS soutient des recherches dans les pays en développement (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal, Vietnam, Cambodge, Brésil) sur le VIH/sida dans tous ses aspects mais aussi sur d'autres rétrovirus dès lors qu'elles sont utiles à la compréhension de la physiopathologie de l'infection par le VIH et sur les hépatites B et C dans tous leurs aspects. Les sites

103

ANRS.

Pour en savoir plus :

<http://www.anrs.fr>



Bureau national de métrologie – BNM a vu ses missions transférées au laboratoire national d'essais - LNE

Le LNE est au cœur du dispositif français et européen pour la métrologie, la qualité et la conformité technique aux normes et aux directives européennes. Il offre aux entreprises un large éventail de services (mesurer, essayer, certifier et former) qu'il met en oeuvre à tous les stades de la vie des produits. Ce bureau effectue des programmes d'essais, normalisés ou sur mesure, dans de nombreux domaines comme la métrologie et instrumentation, les matériaux, les produits de consommation, la santé et les dispositifs médicaux, les équipements et composants industriels, la logistique et emballage, l'énergie et l'environnement.

Pour en savoir plus :

<http://www.lne.fr/>



Consortium national de recherche en - CNRG

Genopole® fait partie du Réseau national des génopoles. Ce Réseau, le Centre national de séquençage et le Centre national de génotypage sont regroupés au sein du groupement d'intérêt public Consortium national de recherche en génomique (CNRG). Le CNRG a pour mission de participer à la politique nationale de génomique et de génomique fonctionnelle en mettant à la disposition de la communauté scientifique française de grands équipements technologiques de niveau international. A ce titre, le CNRG est chargé notamment de séquencer des génomes, de mettre en des moyens nécessaires au développement de la génomique fonctionnelle et d'animer et coordonner la politique scientifique et de transferts de technologies des génopoles régionales. Il élabore également une charte déontologique et mener des actions d'information scientifique et technique dans le domaine de la génomique.

Pour en savoir plus :

http://www.genopole.org/index_flash.htm



Institut polaire français Paul Emile Victor – IPEV

L'Institut polaire français Paul Emile Victor (IPEV) est majoritairement tributaire du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies (budget essentiel), le ministère des Affaires Étrangères et le CNRS (personnel à disposition). L'IPEV est une agence de moyens pour la recherche polaire au service des laboratoires nationaux rattachés à des structures dont la vocation est la recherche scientifique : université, CNRS, CEA, INRA... Sa mission principale est de mettre en oeuvre des programmes scientifiques dans les régions polaires et subpolaires des deux hémisphères par la mise à disposition d'infrastructures d'accueil pour les scientifiques dans les régions polaires (gestion et entretien de bases scientifiques, acquisition et maintenance d'équipements scientifiques fonctionnant dans ces bases) et l'organisation des expéditions (recrutement du personnel nécessaire sur le plan scientifique et technique, affrètement de navires pour acheminer ces personnels sur les sites d'études, organisation globale des missions de la métropole jusqu'au terrain). L'Institut met également en oeuvre des programmes d'océanographie à bord du Marion Dufresne, navire

scientifique et ravitailleur des terres australes et antarctiques françaises.

Pour en savoir plus :

http://www.ifremer.fr/ifrtp/pages/institut_polaire.html



L'Observatoire des Sciences et Techniques (OST)

L'OST est un Groupement d'Intérêt Public renouvelé régulièrement, et qui existera pour le moment jusqu'en 2014. L'OST produit des indicateurs qui permettent aux acteurs de la science et de la Technologie au sens large de débattre de la politique de Recherche et d'élaborer leur stratégie. Ses travaux sont destinés aux responsables des institutions publiques et privées de Recherche, et plus généralement à ceux qui s'intéressent à la Recherche, à la Technologie et à l'Innovation, aux échelles nationales, régionales, locales, européennes et internationales. Les travaux de l'OST contribuent à apporter un éclairage sur les politiques de la Recherche. Ils concernent tous ceux, chercheurs ou non, qui s'intéressent à l'avenir des sciences et des techniques. L'OST est constitué de 13 membres (cinq ministères et huit organismes de recherche).

Pour en savoir plus :

<http://www.obs-ost.fr/>

Les lieux importants pour les démarches des étudiants étrangers



Le Pôle Universitaire Européen de Montpellier et du Languedoc Roussillon

Au Point Accueil Etudiants Internationaux du pôle universitaire européen, vous êtes accueillis par une équipe étudiante multilingue (anglais, allemand, espagnol, chinois), que vous soyez boursier ou non. Vous pouvez y accomplir vos formalités administratives (titre de séjour), remplir votre dossier CAF en ligne, recevoir des conseils, disposer d'une information et de la documentation sur la vie universitaire à Montpellier. Il existe aussi un Point Hébergement Accueil et Recherche (Le P.H.A.R.E) pour les Etudiants internationaux. Les doctorants internationaux y trouvent un soutien personnalisé à la recherche d'un logement (offres, aide à l'élaboration du budget, accès Internet, l'ouverture est de septembre à novembre 2004). Sur le site du pôle (<http://www.poluniv-mpl.fr/>) vous trouverez deux guides pour les doctorants internationaux. Le pôle

dispense aussi des cours de Français mais uniquement pour les boursiers Erasmus.

Le Service des Relations Européennes et Internationales de l'Université Montpellier II

Le RI de l'UMII a pour mission d'accueillir et suivre les étudiants étrangers qui sont inscrits à l'UMII. Ce service s'occupe de l'inscription et la gestion administrative de votre dossier. C'est par exemple ici que vous pouvez obtenir l'équivalence de votre diplôme, ou avoir une aide pour monter des programmes internationaux d'obtention de bourse. Ils répondront à vos questions et vous dirigerons vers les bons services suivant vos besoins. Un service identique existe au sein des Universités de Montpellier I et III.



Le centre de mobilité d'Agropolis

Le centre de mobilité d'Agropolis (<http://www.agropolis.fr/pratique/scientifiques.html>) travaille en partenariat avec le pôle pour aider les doctorants et chercheurs dans leur démarche. Pour bénéficier de cette aide vous devez vous inscrire à la fondation Kastler. Le bureau de réception des chercheurs est localisé à Agropolis International (Montpellier).

Il est à la disposition des doctorants, post-doctorants, chercheurs et professeurs étrangers ainsi que des laboratoires et départements qui les reçoivent. Il renseigne et assiste directement les demandeurs ou bien les oriente vers l'organisme compétent pour les questions pratiques relatives à leur séjour: service questions – réponses (donne un guide spécifique jeunes chercheurs en anglais et français (<http://www.agropolis.fr/pratique/guide/index.html>), assistance administrative, cours de français et d'activités culturelles (visite guidée du centre ville en anglais, séances de dégustation de vin, excursion).

Organismes et associations à connaître



L'association Bernard Gregory (ABG)

Créée en 1980, l'Association Bernard Gregory a pour mission de promouvoir la formation par la recherche dans le monde socio-économique et d'aider à l'insertion professionnelle en entreprise des jeunes docteurs de toutes disciplines. Ses actions sont complémentaires de celles des organismes de recherche

et des écoles doctorales avec qui elle entretient un partenariat. Elles se traduisent par une information permanente des doctorants, jeunes docteurs et post-docs sur le marché de l'emploi et les opportunités de contacts professionnels par un site web, le journal Docteurs & Co, une centaine d'interventions à des forums de doctorants et un guide européen «De la thèse à l'emploi» (170 000 exemplaires téléchargés en 2004) disponible en français et en anglais, des actions de professionnalisation : les Doctoriales et le programme «Valorisation des compétences – un nouveau chapitre de la thèse» (170 en 2004), un réseau de 300 correspondants qui accompagnent individuellement les jeunes docteurs dans la construction de leur projet professionnel, les aident à rédiger un CV adapté au monde socio-économique et les suivent jusqu'à leur recrutement, et une banque de CV, validés par les antennes (un millier de CV en ligne) et une base d'offres d'emploi en entreprises (750 en 2004). Son site web est une mine d'informations et propose beaucoup d'offres de thèse ou de post-doc pour la plupart à l'étranger. Il est prévu que l'ABG s'étende à l'international (actuellement 25% de l'activité de l'ABG) et aux sciences humaines et sociales d'ici peu.

Pour en savoir plus :
<http://www.abg.asso.fr/>



La guilde des doctorants

La guilde est une association loi 1901 qui agit pour l'amélioration des formations doctorales et la promotion de la formation par la Recherche. Pour cela, elle permet aux doctorants, aux jeunes chercheurs et aux associations de mutualiser des informations et des outils communs via le réseau Internet.

La Guilde s'inspire par son fonctionnement du monde du logiciel libre.

Les activités de la Guilde concernent plusieurs sujets qui vont de l'information des étudiants de mastère à l'insertion professionnelle des docteurs en passant par la mutualisation de l'information scientifique.

Parmi les nombreux services offerts sur ce site, le guide du doctorant proposé est particulièrement complet (avec en prime un chapitre spécial pour les étudiants de second cycle et Master).

Pour en savoir plus :

<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/>



L'association des doctorants et docteurs de l'académie de Montpellier : Contact

L'association Contact a été créée en 1992 à l'initiative de doctorants inscrits dans plusieurs universités ou organismes de recherche de l'académie de Montpellier. L'association a pour objectifs d'établir un réseau de docteurs et doctorants l'académie de Montpellier, d'être l'interlocuteur privilégié des DEA et doctorants auprès des administrations, de défendre la condition du jeune chercheur, de contribuer à la formation des doctorants, de préparer leur arrivée sur le marché professionnel, d'améliorer leurs perspectives de débouchés extra-académiques, et d'organiser des animations, sorties ou clubs. Tout au long de l'année, Contact mène de nombreuses actions pour les DEA, doctorants ou docteurs de l'académie, et édite un journal pour vous informer : « Quoi d neuf doc ? ». Tout DEA, doctorant ou docteur de l'académie de Montpellier est membre de droit de l'association. Celle-ci est gérée par des bénévoles, doctorants pour la plupart. Vous aussi pouvez nous rejoindre et devenir actif de l'association. **N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !**

Vous pouvez aussi passer nous

voir au local, on s'y réunit tous les mercredi de 12H30 à 14H, sous sol du bâtiment 24.

Pour en savoir plus :

<http://www.contact.asso.fr>

Université Montpellier 2- boîte 11 - Bât 24 sous sol
Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier cedex 05

Tel : 04 67 14 48 1 6 / Fax : 04 67 14 42 83 / actifs@contact.asso.fr
Permanence : les vendredis, de 12h30 à 14h00 (sous sol du bâtiment 24)

Réunions des actifs : les mercredis, de 12h30 à 14h00

Parmi les activités de l'association :

- RÉSEAUX ET COMMUNICATION :

** Quoi d neuf doc :* Diffusion mensuelle d'un journal d'information à destination des jeunes chercheurs de l'Académie de Montpellier. Nous essayons par ce biais de vous fournir un maximum d'informations sur l'actualité de la recherche en France et dans l'Académie.

**Le Guide du doctorant :* ... sous vos yeux

**La journée d'accueil des doctorants :* Cette manifestation a deux objectifs : L'information sur le déroulement des études doctorales et la promotion des formations doctorales de l'Académie de Montpellier.

**Outils de communication*

média : Le site de Contact www.contact.asso.fr permet de déposer et de consulter des offres d'emploi, de stages et de thèses. Il propose également une rubrique « emploi » dans laquelle les doctorants et docteurs ont accès à des informations, des conseils, des liens utiles.

-VIE DOCTORALE :

*Le pont ADUM ABG : nous sommes depuis près de 10 ans en partenariat avec l'ABG (Association Bernard Grégory), association nationale pour l'insertion des docteurs. Afin d'accompagner ces derniers à mieux valoriser leur profil, nous avons mis en place un pont électronique permettant aux personnes inscrites dans l'ADUM de transférer leurs données vers la Cvthèque de l'ABG.

-INSERTION PROFESSIONNELLE :

*P'tits Déj-Contact : ou " Comment réfléchir sérieusement à son avenir autour d'un copieux petit déjeuner " vous sont proposés régulièrement. C'est l'occasion : de débattre avec des intervenants, d'élargir son horizon et de construire pas à pas son projet professionnel.

* Colloque d'information sur les biotechnologies : En 2000, 2002 puis 2004, Contact a co-organisé le colloque Biotechno en Languedoc-Roussillon, à Nîmes et à Montpellier. Ces manifestations, qui ont lieu chaque année dans plusieurs grandes villes de

ANNEXES

France, permettent aux doctorants en sciences de la vie de rencontrer des professionnels et des industriels autour du thème des biotechnologies.

* Forum Insertion Professionnelle des BAC+8 : Le forum d'insertion professionnelle destiné au Bac+8 est une opération de sensibilisation des docteurs au monde de l'entreprise, aux possibilités de formations parallèles et à la création d'entreprise. Cet événement a pour objectifs de :

- préciser aux jeunes chercheurs les compétences requises pour débiter

- une carrière académique ou privée,

- faire connaître aux entreprises les compétences des docteurs et des jeunes chercheurs,

- mettre en relation les organismes de formation, les entreprises et les jeunes chercheurs.

L'association Contact édite à l'occasion de ce forum un annuaire papier des doctorants-docteurs en recherche d'emploi. Cet annuaire est distribué lors de la manifestation qui aura lieu en janvier 2007.

*Mise en place de modules : Contact est à l'écoute des doctorants dans le but de mettre en place de nouveaux modules transversaux comme ceux qui ont déjà été mis en place par la Maison des Ecoles Doctorales de Montpellier avec la participation de l'association : Qualité

Totale et Normes ISO9000, Gestion de la PME, Doctoriales®, anglais. L'inscription à ces modules se fait en ligne directement sur le site web ADUM

-REPRÉSENTATION DES DOCTORANTS:

Auniveau local : Contact dispose de 3 élus aux Conseils Scientifiques (2 à l'UM2 et 1 à l'UM3), 1 au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'UM2 et 1 au Comité d'Action Sociale de l'UM2. Ainsi que des représentants dans les écoles doctorales. Les actifs de Contact font partie intégrante de la vie doctorale nationale et internationale avec la participation active à la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC), Eurodoc, Réseau BioTechno.

- CELLULE ÉTRANGERS :

Contact a mis en place une page Etudiants chercheurs étrangers sur son site web. Elle vise à donner des informations pratiques aux étudiants étrangers désirant suivre des études doctorales à Montpellier : organisation des universités, papiers administratifs, assurances, couverture santé, logement,... N'hésitez pas à nous transmettre les offres d'emploi portées à votre connaissance.

- SOSDoc :

Vous pouvez nous faire parvenir sur la liste sosdoc@contact.asso.fr tous les soucis que vous pourriez rencontrer pendant votre thèse.

ANNEXES



L'ADUM, Portail Internet d'information, de services, de communication des Doctorants et Docteurs de l'Académie de Montpellier, est un annuaire électronique. Il se présente sous la forme d'une base de données renseignée et consultable via Internet. Cette base de données contient les informations du doctorant/docteur, du cursus depuis le second cycle jusqu'à l'insertion professionnelle. Les données sont consultables sur le site Internet. Ce site est un portail d'accès vers un réseau de doctorants et docteurs. La base contient aujourd'hui 15631 profils de doctorants/docteurs de toutes disciplines et de plusieurs académies.

L'objectif de l'ADUM est la mise en réseau des doctorants et docteurs afin de créer une véritable passerelle vers l'emploi. Il permet aux doctorants et docteurs d'afficher leur profil de compétence en ligne et aux entreprises de trouver leurs futurs collaborateurs.

Nous avons développé le concept du compte personnel ADUM. Chaque personne inscrite peut ainsi mettre à jour à tout moment les informations le concernant grâce à un accès sécurisé. Parallèlement à ce processus de mise à jour, l'utilisateur

a accès à une palette de services. Le but est de rendre familier l'utilisation de son compte personnel afin de développer le réflexe de consultation et mise à jour de l'ADUM.

EXEMPLES DE SERVICES MIS EN PLACE PAR L'ADUM:

* INSCRIPTION EN LIGNE À L'ÉCOLE DOCTORALE.

Accès sécurisé aux membres présents ou passés de son école doctorale avec consultation spécifique des données.

Grâce à une collaboration avec l'Association Bernard Gregory, il est possible de transférer ses données vers l'antenne locale ABG qui répercute le CV sur Paris.

* ABONNEMENT À UNE DIFFUSION D'OFFRES D'EMPLOI.

*AFFICHAGE de la soutenance de thèse avec les membres du jury, les résumés en français et en anglais, la date, l'heure et le lieu de la soutenance.

*LISTE DES MODULES de thèse offerts aux doctorants avec inscription en ligne à ces modules.

*MOTEUR DE RECHERCHE par mots clés.

*PARAMÉTRAGE PERSONNALISÉ de l'affichage des données dans les différents annuaires (privé, public, en recherche d'emploi).

*ENVOI D'INFORMATIONS concernant la vie doctorale par courrier électronique.

ANNEXES

*POSSIBILITÉ D'OBTENIR UNE
ADRESSE MAIL GRATUITE ET PÉRENNE.

Le fonctionnement de l'ADUM est le suivant :

Tout doctorant en thèse à Montpellier s'inscrit dans l'ADUM. Une attestation d'inscription est générée à la fin du processus, cette attestation est à remettre à l'école doctorale. Les données sont ensuite validées par l'école doctorale pour insertion dans la base. Le doctorant reçoit un mail qui l'avertit de la validation de ses données par l'école doctorale. Dès cet instant, il a accès à tous les services de l'ADUM et peut à tout moment mettre à jour ses données, ses projets et son parcours professionnel. Il peut ainsi mettre en ligne un «CV» configuré selon ses choix. Un doctorant ayant choisi de ne pas apparaître dans l'annuaire public ne figurera pas parmi les résultats des différents annuaires. L'inscription à l'ADUM est gratuite.

Il est nécessaire et important d'actualiser régulièrement son profil dans l'ADUM.

Le site et la base de données sont déclarés à la CNIL sous le N° 731961.

Pour tout renseignement complémentaire :

04 67 14 48 16

adum@contact.asso.fr

<http://adum.contact.asso.fr>



La Confédération des Jeunes Chercheurs

La Confédération des jeunes chercheurs est une association qui a pour but de représenter les doctorants et nouveaux docteurs au niveau national. Elle est une force de proposition sur les questions de recherche, d'enseignement supérieur et de formation doctorale. Les principaux adhérents de la CJC sont des associations locales. Elles définissent les priorités et font avancer les réflexions de la Confédération.

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>

Le V.A.R.R.I. (Valorisation de la Recherche et des Relations avec l'Industrie)

Il valorise la technologie et la recherche. Acteur important de la diffusion des connaissances et du savoir scientifique, l'Université Montpellier II est aujourd'hui plus que jamais un outil de transfert de technologie

ANNEXES

vers l'extérieur et notamment vers le monde industriel. Cette prérogative permet à l'université de se positionner également comme un acteur régional du développement économique et ceci par l'intermédiaire du service de valorisation de la production scientifique, le V.A.R.R.I. (Valorisation de la Recherche et des Relations avec l'Industrie). Actuellement, pôle fort du transfert de technologie et du savoir-faire de l'Université des Sciences de Montpellier II, il constitue le point d'entrée privilégié pour les entreprises et les institutions qui cherchent à identifier les compétences de laboratoire. Le service propose d'apporter son soutien aux chercheurs et doctorants dans leurs projets de valorisation (sur un plan juridique et administratif), de définir avec eux la meilleure stratégie en matière de propriété industrielle et de recherche de partenariats durables (privés ou publics). Il s'attache, en outre, à veiller tout particulièrement à la protection du patrimoine intellectuel de l'université en s'assurant du respect des intérêts de l'établissement. Connaissant les rouages économiques et financiers de la mise en place d'un projet, le personnel du V.A.R.R.I. suit le futur créateur d'entreprise depuis la phase d'idée jusqu'à la création en mettant à son service ses compétences en terme de gestion de projet et de connaissance du réseau. Passerelle entre la recherche et l'industrie, le rôle du V.A.R.R.I. s'affirme dans l'aide à la négociation et à la rédaction de contrats, dans la

mise en relation des laboratoires avec les entreprises, les pôles, les chambres consulaires, OSEO ANVAR, CLAT, pépinières... mais aussi dans la recherche de financements de travaux de recherche, thèses...

LES MISSIONS DU SERVICE VARRI :

INFORMER

- en interne : informer sur les modes de valorisation des résultats de recherche, les opportunités offertes par le cadre réglementaire, les aides financières, la propriété intellectuelle, les divers contrats, les besoins des acteurs économiques, la création d'entreprise.

- en externe : informer sur les compétences et les possibilités de collaboration offertes par les laboratoires.

ACCOMPAGNER

Initialisation de la contractualisation en partenariat avec le service Convention de l'UMII.

VALORISER les résultats de recherche.

ASSURER l'interface entre la recherche universitaire et le monde socio-économique.

SOUTENIR la création d'entreprise innovante notamment avec l'appui de l'incubateur Régional.

DEPOSER ET SUIVRE des brevets et licences

NOTES

Vous avez envie de vous investir dans une association?


D'organiser et de gérer des projets?

De participer à l'amélioration de la vie doctorale?

REJOIGNEZ LES ACTIFS DE CONTACT!

AVEC CONTACT FAITES BOUGER VOTRE THESE !!!

GUIDE DU DOCTORANT 2006



**Association Contact
Université Montpellier 2
Place Eugène Bataillon
Boîte 11-Bâtiment 24
34095 Montpellier
Cedex 5**

**Tel: 04 67 14 48 16
Fax: 04 67 14 42 83**

**actifs@contact.asso.fr
www.contact.asso.fr**

**Réunion des actifs
de Contact tous
les mercredis midi
12h30-13h30
Sous-sol du Bât. 24**

Contact

www.contact.asso.fr